



# Documents Episcopat

N° 7 – 2019

| PUBLIÉ PAR LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE  
| LA CONFÉRENCE DES ÉVÊQUES DE FRANCE



# EXPLOITATION ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

## COMPRENDRE POUR AGIR



**« Le suis venu pour qu’ils aient la vie, et qu’ils l’aient en abondance. »**

**Jean 10, 10.**

**« Je désire aujourd’hui aborder une question qui me préoccupe beaucoup et qui menace actuellement la dignité des personnes : la traite des êtres humains. [...] combien de fois en effet, tolérons-nous qu’un être humain soit considéré comme un objet, exposé pour vendre un produit ou pour satisfaire des désirs immoraux ? La personne humaine ne devrait jamais se vendre ou s’acheter comme une marchandise. Celui qui l’utilise et l’exploite, même indirectement, se rend complice de ce mépris. »**

**Pape François, 12 décembre 2013, Discours aux nouveaux ambassadeurs.**

  
Ce document a été coordonné par :

**Sr MARIE HÉLÈNE HALLIGON**

Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur, membre de RENATE, du réseau international Talitha Kum.

**Mme GENEVIÈVE COLAS**

Secours catholique - Caritas France, coordinatrice du collectif Ensemble contre la traite des êtres humains, réseau international COATNET, coordonné par Caritas Internationalis.

**P. ALAIN PAILLARD**

Secrétaire général de la commission Justice et Paix France,  
directeur adjoint du service national Famille et Société de la CEF, bibliste.

Ce document a reçu le soutien et les conseils du service national de la Pastorale des migrants de la CEF.

# **EXPLOITATION ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

COMPRENDRE POUR AGIR

---

SOUS LA RESPONSABILITÉ DE MGR GEORGES COLOMB  
ET DE MGR BRUNO FEILLET

PAR MGR GEORGES COLOMB  
*Évêque de La Rochelle et Saintes*  
*Membre de la commission*  
*pour la Mission universelle de l'Église*

ET MGR BRUNO FEILLET  
*Évêque auxiliaire de Reims*  
*Président du conseil Famille et Société*



CIRIC

## LA TRAITE DES PERSONNES

**P**ourquoi un *Documents Épiscopat* sur la traite des êtres humains ? L'Église s'affirme solidaire de la famille humaine : « *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur [...]* L'Église a le devoir, à tout moment, de scruter les signes des temps et de les interpréter à la lumière de

*l'Évangile, de telle sorte qu'elle puisse répondre, d'une manière adaptée à chaque génération, aux questions éternelles des hommes sur le sens de la vie présente et future et sur leurs relations réciproques* » (Concile Vatican II, Constitution pastorale *Gaudium et spes*, n° 1 et 4, 1, 1965). Pourquoi ce document, maintenant ? Comme on le lira, le phénomène de la traite s'étend, en France et dans le monde. En outre, l'imagination est grande, qui invente de nouvelles formes de traite : « *Jamais les hommes n'ont eu comme aujourd'hui un*

sens aussi vif de la liberté, mais, au même moment, surgissent de nouvelles formes d'asservissement social et psychique» (GS 4, 4).

Le Concile poursuit: «Pour en venir à des conséquences pratiques et qui présentent un caractère d'urgence particulière, le Concile insiste sur le respect de l'homme: que chacun considère son prochain, sans aucune exception, comme "un autre lui-même", tienne compte avant tout de son existence et des moyens qui lui sont nécessaires pour vivre dignement [...]. Tout ce qui constitue une violation de l'intégrité de la personne humaine, comme les mutilations, la torture physique ou morale, les contraintes psychologiques; tout ce qui est offense à la dignité de l'homme, comme les conditions de vie sous-humaines,

les emprisonnements arbitraires, les déportations, l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes; ou encore les conditions de travail dégradantes qui réduisent les travailleurs au rang de purs instruments de rapport, sans égard pour leur personnalité libre et responsable: toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes...» (GS 27, 1-3).

Un engagement fort des associations et institutions diverses, d'ex-victimes, de congrégations, de chrétiens est indispensable. Début 2019, le Vatican a publié des *Orientations pastorales sur la traite des personnes* (désormais OPTP)<sup>[1]</sup>. Dans la continuité, la lecture de ces pages favorisera, peut-être, découvertes, réflexions, collaborations, engagements. ■

[1] Ces orientations sont disponibles sur : [migrants-refugees.va/trafic-traffic-esclavage/](https://migrants-refugees.va/trafic-traffic-esclavage/) dans différentes langues et sous différents formats.

**« JAMAIS LES HOMMES  
N'ONT EU COMME AUJOURD' HUI  
UN SENS AUSSI VIF DE LA  
LIBERTÉ, MAIS, AU MÊME  
MOMENT, SURGISSENT DE  
NOUVELLES FORMES  
D'ASSERVISSEMENT SOCIAL  
ET PSYCHIQUE » (GS 4, 4).**

## UN PHÉNOMÈNE, *DES DÉFIS...*

Par GENEVIÈVE COLAS, *Secours catholique - Caritas France*  
et sœur MARIE HÉLÈNE HALLIGON, *Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur*

**L**ouise, dix-sept ans, française, reconnue victime dans une affaire de proxénétisme aggravé (traite des mineurs), a été mise à la rue par l'organisme qui la suivait, le jour de ses dix-huit ans, après plusieurs mois dans un hôtel sans réel accompagnement, « *parce qu'elle ne montrait pas qu'elle voulait être aidée* ». Son père était à la rue et sa mère en prison à l'étranger.

**Nazir**, seize ans, est venu du Bangladesh, après un long périple. Arrivé en France, jugé majeur, il a fait trois mois de prison, pour fausse identité. Avec l'aide d'une association, il a pu prouver son identité et son âge. Libéré, ayant perdu confiance dans les institutions, isolé, il a gagné la région parisienne et frappé à la porte des associations. Au fil des rencontres, il apparaît que son compatriote qui l'hébergeait, l'exploitait : vente de légumes à la sauvette, restauration, parfois guetteur dans un trafic de drogue ou utilisé à des fins sexuelles... en échange de quelques mètres carrés par terre dans une cuisine pour dormir.

Un premier défi s'offre à l'Église aujourd'hui : apprendre à repérer les victimes de toute forme d'exploitation ou de traite, et les orienter. Des victimes directes ou par répercussion, comme les familles des victimes. Cela nécessite détermination, et parfois une certaine impertinence, pour aider à ouvrir des yeux sur la situation inconnue, ou trop facilement acceptée, d'un voisin, d'un migrant... Pour aider, des outils existent, tel le site [contrelatrite.org](http://contrelatrite.org) et sa lettre mensuelle. Des associations, des congrégations interviennent en France et au-delà, à la demande ou en fonction d'occasions particulières : journée européenne ou mondiale contre la traite, journée des droits de l'homme et, cette année, le 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant.

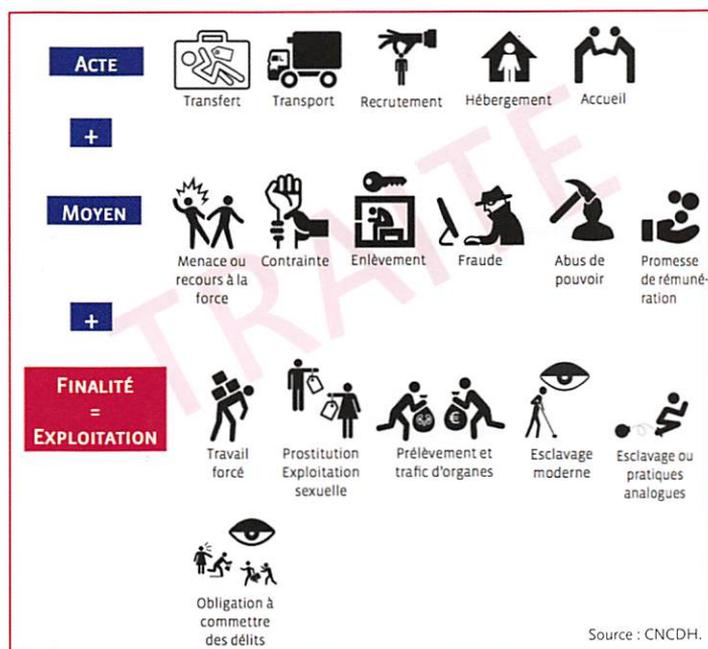
Autre défi : faire tomber les idées reçues. Ainsi, la forme la plus connue de traite, celle à des fins d'exploitation sexuelle, n'est pas la seule : travail forcé, esclavage

domestique, obligation à mendier, contrainte à commettre des délits, mariage forcé... sont « une plaie [...] un crime contre l'humanité [...] une violation de la dignité » (Pape François, 11 avril 2019). La traite concerne migrants et Français, adultes et enfants. Pour sensibiliser le grand public, il faut collaborer avec les médias. On peut aussi proposer des films comme #INVISIBLES et #DEVENIR (cf. bibliographie, p. 86), organiser des campagnes.

Il est nécessaire de connaître des associations et des institutions engagées dans l'orientation et l'accompagnement des personnes à risque ou victimes de la traite. Elles participent à la formation des acteurs associatifs, des magistrats, des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, des intervenants sociaux, de l'Aide sociale à l'enfance, des personnels de l'Éducation nationale, des médecins, du personnel hôtelier...

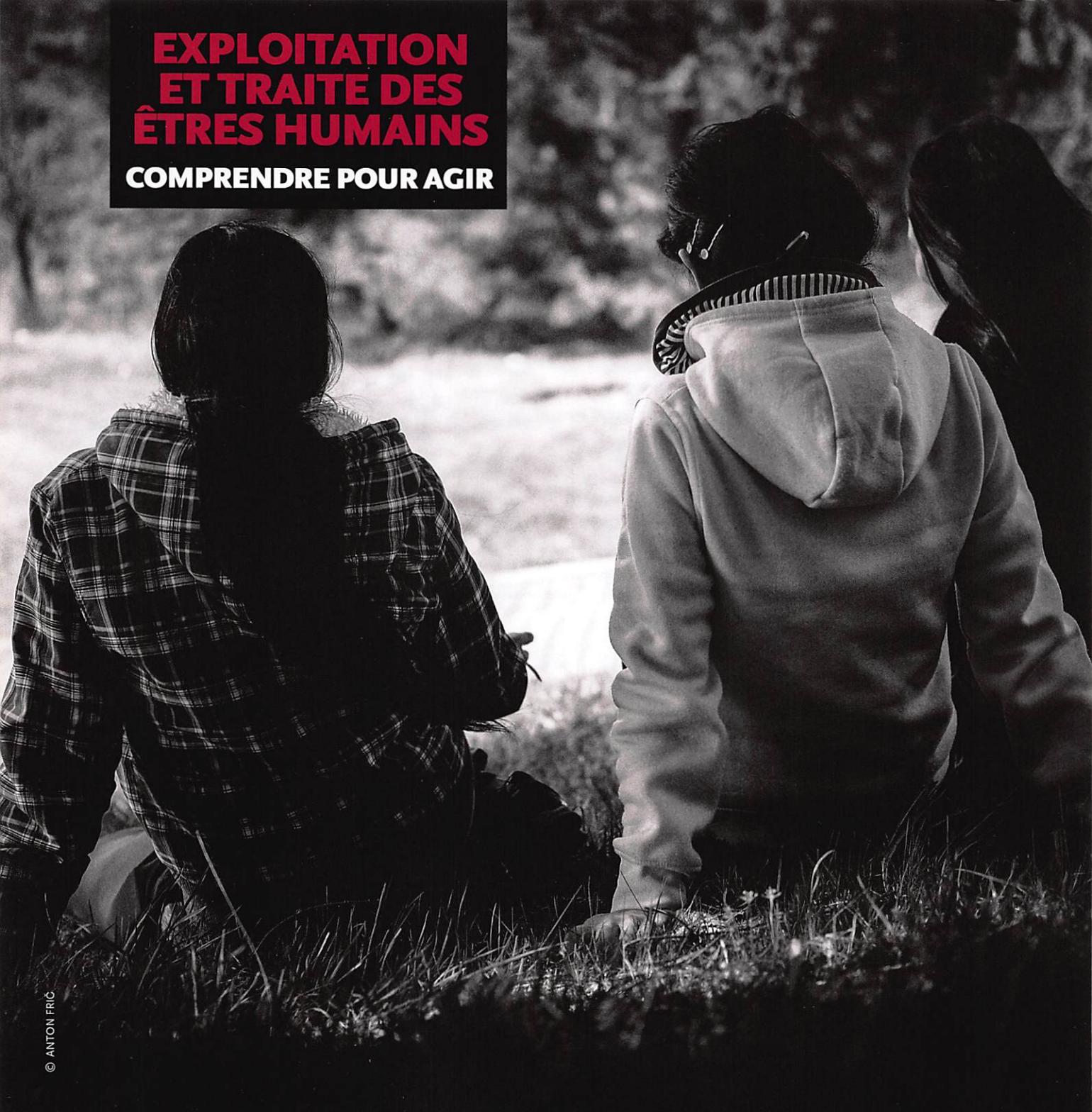
Il est important d'avoir une approche globale des victimes : ne pas les enfermer dans ce statut et faire se croiser les approches des différents acteurs. Ces initiatives touchent un nombre limité de personnes. Il convient donc d'agir auprès des institutions, de conseiller équipes et groupes locaux, de porter un regard critique sur les textes qui oublient la primauté de l'être humain, de faire appliquer lois et textes internationaux ratifiés par la France, au bénéfice des victimes.

Des chrétiens sont membres de la plateforme européenne de la société civile de lutte contre la traite des êtres humains créée par la Commission européenne, du réseau mondial COATNET (Chrétiens contre la



traite des êtres humains) coordonné par Caritas Internationalis, du réseau international Talitha Kum des religieuses (dont le réseau européen RENATE). Tous sont à l'œuvre. Ils font appel à la rapporteure spéciale contre la traite de l'ONU ou à la directrice exécutive du groupe de suivi de l'application au niveau des États de la convention du Conseil de l'Europe contre la traite (GRETA) pour rappeler la France à ses engagements, favoriser une meilleure prévention mondiale de la traite, faire que les droits de l'homme guident les réglementations. Et pour éviter l'esclavage dans la fabrication de nos vêtements, de nos appareils téléphoniques, etc., consommons « éthique » ! ■

**EXPLOITATION  
ET TRAITE DES  
ÊTRES HUMAINS**  
**COMPRENDRE POUR AGIR**



# SOMMAIRE

## Préface

### LA TRAITE DES PERSONNES

MGR GEORGES COLOMB  
MGR BRUNO FEILLET → Page 4

## Présentation

### UN PHÉNOMÈNE, DES DÉFIS

GENEVIEVE COLAS ET  
SR MARIE HÉLÈNE HALLIGON → Page 6

## Documents

# 1 RÉFLÉCHIR SUR LA RÉALITÉ

### LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS DANS LE MONDE

MARIA GRAZIA GIAMMARINARO → Page 13

### LE COMBAT JUDICIAIRE D'UNE ESCLAVE MODERNE

JACQUES DUFFAUT → Page 18

### COMBATTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN EUROPE

PETRA NESTOROVA → Page 21

### JOSEPH, VICTIME DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

GENÈSE 37, 12-36 → Page 24

### UNE APPROCHE BIBLIQUE DE LA TRAITE

P. ALAIN PAILLARD → Page 25

### TRAITE DES PERSONNES ET DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

HÉLÈNE NOISSETTE → Page 28

### TRAITE DES PERSONNES ET DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

SR MARIE HÉLÈNE HALLIGON → Page 31

### NE PAS CONFONDRE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS

NAGHAM HRIECH WAHABI → Page 36

### LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE. UNE APPROCHE STATISTIQUE

AMANDINE SOURD → Page 38

# 2 IDENTIFIER LES ACTEURS

### DE VICTIME À ACTEUR : OLIVIA

SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE → Page 45

### LES ENTREPRISES S'ENGAGENT AUPRÈS DES VICTIMES DE TRAITE

CRISTINA RAMOS ET YOLANDA GUTIERREZ → Page 49

### LA COOPÉRATION DES AVOCATS POUR LA PROTECTION DES VICTIMES

M<sup>e</sup> JULIETTE VOGEL → Page 50

### L'ENGAGEMENT D'UNE ASSOCIATION EN FAVEUR DES MINEURS CONTRAINTS À COMMETTRE DES DÉLITS

OLIVIER PEYROUX → Page 53

### DES CONGRÉGATIONS AGISSENT

SR ANNIE GOLAS → Page 60

### FOYER AMARANTA-GRENADE

JACQUES DUFFAUT → Page 61

### LA MISSION DE LA MER « PRIS DANS LE FILET... »

P. MIKEL EPALZA → Page 62

### « MÊME DES BÉBÉS SONT À VENDRE... »

P. XAVIER JEYARAJ, SJ → Page 65

# 3 AGIR ENSEMBLE

### FAIRE DES DIAGNOSTICS TERRITORIAUX

LUCIE GIL → Page 68

### ACCÉDER AUX SOINS

MAGALI POIRIER → Page 69

### S'INFORMER, SE FORMER

AURÉLIE JEANNEROD → Page 70

### CRÉER DES INSTRUMENTS JURIDIQUES

SWANN BOMMIER → Page 72

### TROUVER UN EMPLOI DIGNE

NAGHAM HRIECH WAHABI → Page 73

### AGIR SUR L'HÔTELLERIE

ARMELE LE BIGOT-MACAUX → Page 73

### AGIR SUR LES MOYENS DE RECRUTEMENT

ARTHUR MELON → Page 74

### PLAIDER POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE EFFICACE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE

GENEVIEVE COLAS → Page 75

### FOURNIR UN LOGEMENT, IMMÉDIATEMENT ET À LONG TERME

SYLVAIN CLOUQUEUR → Page 76

### CONSCIENTISER LES CLIENTS

CATHERINE GOLDMANN → Page 77

### SE RECONSTRUIRE À TRAVERS L'ART ET LA CULTURE

NAWEL LAGLAOUI → Page 77

### TRAVAILLER EN RÉSEAU

GENEVIEVE COLAS → Page 78

## Spiritualité

### UN COMPAGNONNAGE AVEC

SAINTE JOSÉPHINE BAKHITA → Page 80

PSAUME 105, 17-20 → Page 80

PRIÈRE → Page 81

## Postface

### FACE À DE NOUVELLES FORMES DE SERVITUDE

P. THIERRY MAGNIN → Page 73

## Annexes

SÉLECTION BIBLIOGRAPHIQUE → Page 86

CARNET D'ADRESSES → Page 88



1

**RÉFLÉCHIR**  
**SUR LA RÉALITÉ**



# LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS DANS LE MONDE

---

*Par MARIA GRAZIA GIAMMARINARO,  
rapporteuse spéciale des Nations unies  
sur la traite des personnes*

**La traite est une forme moderne d'esclavage et/ou de travail forcé. Juridiquement, selon le protocole de Palerme (2000), la traite a trois composantes : des actes accomplis par des trafiquants pour transporter, recruter ou héberger la personne ciblée ; des moyens violents, trompeurs ou abusant d'une situation de vulnérabilité ; un but illicite d'exploitation : esclavage, servitude, travail forcé, exploitation sexuelle, prélèvement d'organes.**

**A**u tribunal, il est difficile de prouver la présence d'au moins un élément de ces trois composantes. Les législations nationales devraient donc criminaliser les délits constitués du seul but illicite, y incluant l'exploitation dans des activités criminelles ou de mendicité forcée. Lorsqu'un moyen illicite est utilisé – violence, tromperie, abus de situation de vulnérabilité – le consentement éventuel des victimes n'est pas valide, celui des victimes mineures ne l'est jamais, l'usage de moyens illicites n'étant pas requis : suffisent le recrutement et l'exploitation.

Quant à l'échelle de la traite, aucune certitude : le phénomène est largement souterrain. Selon le rapport *Global Estimates of Modern Slavery*, ces cinq dernières années, 89 millions de personnes ont vécu une forme d'esclavage moderne. En 2016, elles furent 40,3 millions : 15,4 millions, victimes de mariage forcé, et 24,9 millions, victimes de travail forcé dans l'économie privée (16 millions), dans des réseaux d'exploitation sexuelle (4,8 millions) ou par l'État (4,1 millions). Au total, 71% des victimes estimées sont des femmes et des jeunes filles (25% sont mineures); elles constituent 99% des victimes d'exploitation sexuelle. Même avec les incertitudes sur la méthodologie utilisée et ses résultats, le phénomène est indubitablement massif.

Fournies par l'UNODC<sup>[1]</sup> – l'Agence des Nations unies sur les drogues et le crime, qui siège à

Vienne – dans son *Rapport global sur la traite*, les statistiques annuelles proviennent de données officielles et reflètent la capacité des États à identifier les cas de traite, poursuivre les responsables et protéger les victimes. La majorité des victimes, identifiées par le pays d'origine ou la sous-région, provient du sud de l'Asie et de l'Amérique et du sud-est de l'Europe. Leur total a cru dans la période 2003-2016. Pour 2016 (enquête sur 97 pays), on compte 25 000 victimes, majoritairement en Europe occidentale et méridionale<sup>[2]</sup>. Le pourcentage des hommes identifiés est en augmentation, celui des enfants presque stable (25% depuis 2014). La traite pour l'exploitation sexuelle est la plus commune (66%), suivie de l'exploitation au travail (27%) et des autres exploitations (7%).

## LES TENDANCES ÉMERGENTES

Les recherches récentes montrent que la traite se vérifie dans toutes les zones de conflit et de post-conflit. Les raisons ? L'effondrement des institutions et du principe de légalité, la marginalisation de classes jusque-là bien insérées, celle de groupes vulnérables (minorités ethniques ou linguistiques, personnes discriminées à cause de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre). Les personnes réfugiées (*displaced*) à cause des conflits sont particulièrement vulnérables et souvent empêchées de travailler dans des

[1] United Nation Office on Drugs and Crime (UNODC), *Global report in trafficking in Persons*, 2018.

[2] Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Lichtenstein, Malte, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Espagne, Suède, Suisse, Turquie.

conditions régulières. Les enfants deviennent alors souvent l'unique soutien économique familial, avec des conséquences graves en termes d'exploitation. Les femmes sont particulièrement visées, outre le fait d'être victimes de violences domestiques et d'autres formes de violence de genre.

Deuxième tendance : la traite s'installe dans l'économie régulière de nombreux pays, réduisant les coûts de main d'œuvre. Des sociétés mères déploient un contrôle inadéquat ou inexistant sur des sous-traitants souvent délocalisés. C'est vrai dans l'agriculture, le tourisme, les secteurs textile et minier, les travaux publics, le travail domestique, et un secteur émergent : les transports terrestres et maritimes. Suite à la tragédie du *Rana Plaza*, certains groupes internationaux ont créé des mécanismes pour assumer leur responsabilité ; ils sont insuffisants pour protéger les travailleurs des derniers maillons de la chaîne de sous-traitance, parfois des enfants <sup>[3]</sup>.

Troisième tendance : le pourcentage global de mineurs victimes de traite reste stable mais très élevé (une victime sur quatre). Leur protection doit être une priorité absolue, chose peu évidente, la volonté politique est souvent absente. Beaucoup de mineurs victimes d'exploitation au travail, par exemple, sont proches de l'âge adulte : traités comme adultes et alors considérés comme migrants irréguliers, ils sont détenus en attente

d'expulsion. Malheureusement, la détention des mineurs est encore largement pratiquée dans de nombreux pays. Des mineurs victimes de traite sont mêlés à des activités illégales, par exemple la culture, le transport ou la vente au détail de cannabis ; un examen attentif des circonstances dans lesquelles ils y ont été contraints devrait être conduit. Les mineurs recrutés et exploités en contexte de traite doivent être considérés comme victimes, non comme criminels.

Quatrième tendance : le lien étroit entre traite et immigration, régulière ou non. Les facteurs de vulnérabilité à la traite sont l'isolement, la perte des liens familiaux et communautaires, la non-connaissance de la langue, la confiance mise dans des relations souvent polluées par des recruteurs agissant pour le compte de trafiquants. Parmi les morts en mer, il y a de très nombreuses victimes de la traite. Si sauver les vies humaines est le premier impératif, le second est de les protéger de l'exploitation possible dans les lieux d'arrivée. Selon le droit international, les États ont l'obligation de mettre en œuvre des instruments efficaces de recherche et de salut. Ils ont l'obligation de s'abstenir de faire obstacle à ceux qui agissent en ce sens. Pourtant des organisations non gouvernementales (ONG) ont été, de fait, empêchées de continuer à œuvrer en Méditerranée. Le principe de non-refoulement doit être absolument respecté. Personne ne doit être reconduit en Lybie : il est prouvé que les migrants y sont

- [3] Le 24 avril 2013, un édifice commercial de huit niveaux, le Rana Plaza, s'est écroulé à Savar, un sous-district de Dacca, capitale du Bangladesh. Les opérations de secours se sont achevées le 13 mai, avec 1 129 victimes. C'est l'accident le plus grave de l'histoire dans une usine textile, l'effondrement structurel accidentel le plus léthal de l'histoire humaine moderne. Le 10 juillet 2013, un groupe de 17 grands revendeurs d'Amérique du Nord a annoncé un plan pour améliorer la sécurité des usines au Bangladesh, s'attirant les critiques immédiates de la part des groupes de travail : le projet proposait des clauses moins rigoureuses que celle de l'accord conclu avec les entreprises européennes. L'accident de Savar a suscité des discussions diffuses quant à la responsabilité sociale des entreprises, à travers les chaînes globales de fournisseurs. Sur la base d'une analyse de cet accident, Wieland et Handfield (2013) ont suggéré que les entreprises doivent contrôler les producteurs et les fournisseurs et que l'audit des fournisseurs devait aller au-delà des rapports directs avec les fournisseurs de premier niveau.

détenus dans des centres pratiquant torture et viol systématiques, puis vendus aux enchères comme esclaves.

## LES MESURES À ADOPTER

Nonobstant les nombreuses avancées accomplies depuis l'entrée en vigueur du *Protocole de Palerme* (adoption de normes de criminalisation, institution d'organes de coordination de la lutte contre la traite), les résultats restent modestes. Il est nécessaire de faire beaucoup plus : prévenir la traite (mesures traitant la cause des diverses formes d'exploitation), encourager les victimes à suivre un parcours de réhabilitation et d'inclusion sociale. Il faut donc revoir certains aspects des législations et politiques nationales. Trop souvent, elles lient le soutien des victimes à la qualification juridique de délit de traite, en début de procédure pénale, voire à l'issue de la condamnation. Le soutien aux victimes devrait, au contraire, être attribué sur des critères de vulnérabilité de la personne, évalué par des organes *ad hoc*, déconnecté des aléas du procès pénal.

En outre, de nombreuses législations subordonnent le soutien aux victimes à leur coopération dans les enquêtes. La victime devient simple instrument de l'action pénale. Ne sont pas évaluées les raisons complexes par lesquelles elle peut ne pas être au courant d'informations importantes,

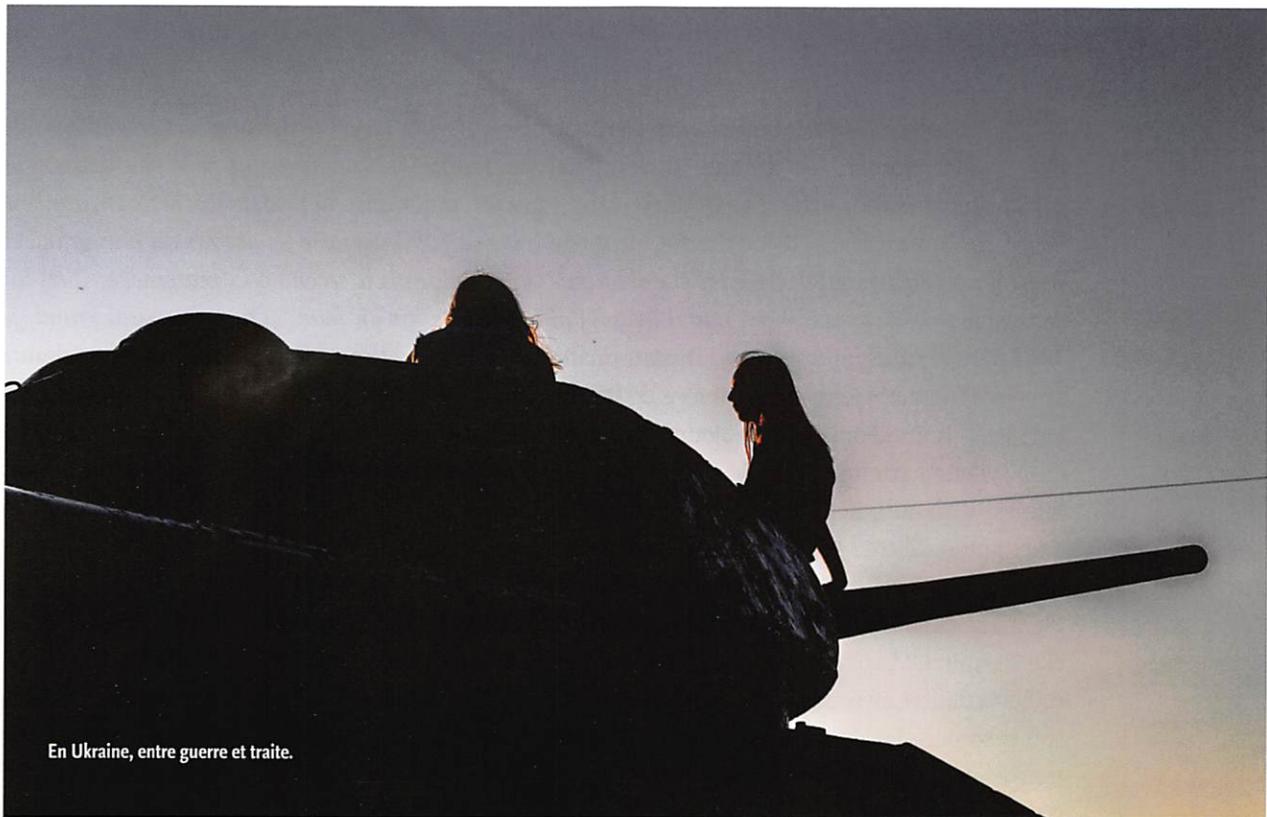
ou ne pas être disposée à les révéler, par exemple en raison de menaces.

Le repérage des situations de traite ou de vulnérabilité à la traite doit être une priorité, même en contexte de flux migratoires mélangés, à travers des procédures dédiées d'identification à des fins de protection, dans les pays de transit et de première arrivée. Devraient être généralisées des formes d'intégration entre le système asile et le système anti-traite, reposant sur la sensibilisation des autorités compétentes pour délivrer le statut de réfugié ou d'autres formes de protection internationale, qui devraient être formées pour reconnaître les indicateurs de traite et envoyer les victimes présumées aux services spécialisés. La priorité doit être l'inclusion sociale des ex-victimes (*survivors*, survivantes), par des mesures de court terme : réhabilitation après trauma et souffrances physiques et psychiques. Des mesures de long terme doivent promouvoir un processus d'inclusion de type transformatif où l'éducation et la formation jouent un rôle central. En d'autres termes, la personne ne doit pas se retrouver dans une situation similaire à celle qu'elle a fuie.

Les victimes de traite et les victimes potentielles doivent pouvoir accéder à tous les canaux juridiques pour obtenir leurs droits, l'indemnisation du travail exploité non payé et des dommages matériels et moraux subis. Les politiques

publiques doivent prendre acte que toutes les expériences de succès dans le soutien aux victimes sont basées sur un travail précieux déployé par les ONG, d'inspiration religieuse ou laïque, qui ont fait preuve d'une grande capacité à travailler ensemble. Les ONG doivent donc être adéquatement financées, dans le respect de leur autonomie, pour être en condition de déployer leur mission.

Les personnes qui ont été sujettes à la traite sont capables de grand courage, intelligence et résistance. Aidées et soutenues, elles sont capables de se rebeller contre leur exploitation et de trouver leur route avec dignité et liberté, pour reconstruire leur projet de vie. ■



En Ukraine, entre guerre et traite.

© GAEL KERBAOL / SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

# LE COMBAT JUDICIAIRE D'UNE ESCLAVE MODERNE, HENRIETTE

Par JACQUES DUFFAUT, *Secours catholique- Caritas France*

« Si tu racontes ton histoire, personne ne te croira ! »

**S**imone dit ne pas pouvoir avoir d'enfant. Elle promet aux parents d'Henriette, Togolaise de quatorze ans, de la scolariser en France. Flattée d'être choisie, Henriette rêve du pays de la série télévisée *Hélène et les garçons*. Mais, « seule avec Simone dans l'avion, j'ai senti que je faisais une bêtise ». Durant quatre années et demie, Henriette est forcée de travailler, sans rémunération, sept jours sur sept, quinze heures par jour.

Elle est d'abord enfermée à clé, six mois, avec deux autres fillettes togolaises. En remboursement d'une forte dette contractée par Simone, Henriette est alors prêtée puis cédée à un couple : elle, Yasmina, Mauritanienne ; lui, Français, d'un milieu culturel et social élevé. Yasmina détient son passeport. Isolée, sans ressources, Henriette trouve une compensation dans l'amour des enfants qu'elle élève.

« Je portais la petite dernière sur mon dos toute la journée, je la nourrissais, je la changeais et la nuit, je dormais au pied de son berceau, à même le sol. Je faisais faire les devoirs au plus grand et je conduisais le second à la maternelle. C'est lui qui m'a dit un jour : "Quand je serai grand, je t'emmènerai loin de maman qui est méchante avec toi". » Henriette n'a pas connu de violences physiques, « peut-être parce que les enfants étaient toujours accrochés à moi. Mais elle m'insultait sans arrêt, et elle me punissait en me privant de nourriture ».

Arrive le quatrième enfant, Henriette est épuisée. Elle trouve un peu de courage dans la foi du Christ qu'elle a rencontré seule, en priant. Mais elle pense constamment au suicide. Une voisine remarque cette dégradation et l'interroge. « Je lui ai tout raconté. » La voisine alerte la police.

Yasmina doit rendre le passeport d'Henriette, « clandestine » en France depuis près de cinq ans. Henriette a dix-neuf ans et souffre d'anémie et de troubles de la vision. Confiée au Comité contre l'esclavage moderne (CEEM) qui l'aide à recouvrer santé et confiance en elle, Henriette trouve dans sa famille d'accueil un solide appui. Les liens sont restés forts. « *Au début, je ne pouvais pas, je ne voulais pas parler de ce que je venais de vivre [...]. Ce sont les enfants de ma nouvelle famille qui m'ont dit : Écris !* » Elle le fait <sup>[1]</sup>. « *Mon père ne voulait pas que je m'expose, que j'affiche le nom de notre famille. Je l'ai quand même publié. Il disait que j'exagérais sur lui. Lui, l'homme cultivé, intelligent, ancien inspecteur de police devenu directeur général de la sécurité, a eu du mal à accepter de n'avoir pas pu protéger sa propre fille. Avec le temps, je crois qu'il a compris que lui, ma mère et moi avons été tous les trois trompés.* »

## DIX ANS DE COMBAT JUDICIAIRE

En contact étroit avec le CCEM, Henriette se reconstruit : elle se forme (aide-soignante, infirmière libérale), témoigne <sup>[2]</sup>, demande réparation du préjudice. Le tribunal correctionnel de Paris condamne le couple exploiteur à de la prison ferme. La cour d'appel le relaxe deux ans plus tard ; son président compare le travail d'Henriette

à ce qu'il avait vécu, étudiant... Outrées, Sylvie O'Dy, vice-présidente du CCEM, et Henriette se pourvoient en cassation. La cour casse l'arrêt, avec renvoi devant la cour d'appel de Versailles, qui ne peut plus statuer qu'au civil : elle condamne le couple à quelques milliers d'euros de dommages et intérêts. « *Nous avons porté l'affaire devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH), se rappelle Sylvie O'Dy. Nous voulions qu'elle reconnaisse l'insuffisance du droit pénal français.* » La CEDH a condamné la France – « *une humiliation pour la patrie des droits de l'homme* » – constatant qu'esclavage et servitude ne sont pas réprimés comme tels par le droit pénal français, malgré les recommandations antérieures faites à la France. Le législateur français est contraint d'intégrer au code pénal les articles réprimant la servitude et l'esclavage domestique. La CEDH en donne enfin une « *définition claire [...]. Cet arrêt a fait évoluer les mentalités* ». Le combat d'Henriette a fait progresser le droit pénal français.

Depuis, la jeune femme, mariée, a aujourd'hui deux fils de neuf et douze ans dont elle est très fière. Elle dispense un enseignement sur les diverses branches du christianisme dans des écoles privées de Moselle. « *La vie que je mène aujourd'hui, dit-elle, est celle dont je rêvais quand j'étais petite fille. Je n'avais juste pas imaginé que je traverserais une adolescence aussi sombre...* ». ■

[1] HENRIETTE AKOFA, *Une esclave moderne*, préface de Robert Badinter, Paris, Éd. Michel Lafon, 2000.

[2] Récemment, Henriette est intervenue devant le Conseil des droits de l'homme des Nations unies, à Genève, lors d'une rencontre organisée par le Secours catholique - Caritas France, partenaire du CCEM, et par le réseau Caritas, à l'occasion du rapport de la rapporteuse spéciale contre la traite de l'ONU.



# COMBATTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN EUROPE

---

Par *PETYA NESTOROVA*,  
secrétaire exécutive du GRETA, Conseil de l'Europe

Barack Obama estimait la lutte contre la traite des êtres humains être « *l'une des grandes causes des droits humains de notre époque* ». On l'appelle de plus en plus « *l'esclavage des temps modernes* », soulignant ainsi sa manifeste incompatibilité avec les valeurs fondamentales de nos civilisations.

La première définition acceptée et internationalement contraignante de la « traite des êtres humains » a été donnée dans le *Protocole de Palerme* en 2000, qui a jeté les bases de l'action internationale contre la traite. L'expérience montre que la mise en place d'instruments juridiques au niveau régional renforce utilement l'action au niveau mondial. En Europe, le Conseil de l'Europe et l'Union européenne luttent activement contre la traite, en partenariat avec d'autres organisations internationales et la société civile.

La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, ouverte à la signature le 16 mai 2005, a été ratifiée par 46 des 47 États membres du Conseil de l'Europe, et par le Bélarus. Elle a réussi à rassembler autour de normes et d'objectifs communs les pays d'origine, de destination et de transit. Au-delà des poursuites engagées contre les trafiquants, elle adopte une approche axée sur les victimes : le droit d'être identifiées, assistées, protégées de nouveaux abus, indemnisées, de retrouver leur dignité. Elle impose aux États de prendre des mesures efficaces (prévention, protection, assistance). L'application de la Convention est contrôlée par un groupe d'experts indépendants et impartiaux, le GRETA. Il requiert des États des changements juridiques, politiques et pratiques, au bénéfice de milliers de victimes en Europe. Ses recommandations se reflètent dans les straté-

gies et les plans d'action nationaux, sont citées dans les décisions de justice et se traduisent par la création de nouveaux centres d'accueil et services pour les victimes.

Plusieurs arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme ont montré l'actualité de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), qui interdit servitude, esclavage et travail forcé. Dans l'affaire *Siliadin c. France* (2005), la Cour a décidé que les travailleurs domestiques migrants pouvaient être sujets de « servitude ». Dans l'affaire *Rantsev c. Chypre et Russie* (2010), la Cour a statué que la traite à des fins d'exploitation sexuelle relevait de l'article 4 de la CEDH. Dans l'affaire *H. A. et autres c. Grèce* (2017), la Cour a conclu pour la première fois à une violation de l'article 4 de la CEDH en matière de traite aux fins d'exploitation par le travail, estimant qu'une restriction de la libre circulation n'était pas une condition *sine qua non* à l'établissement d'une situation de travail forcé ou de traite.

La France a ratifié la Convention en 2008 et a été évaluée par le GRETA à deux reprises (rapports de janvier 2013 et de juillet 2017). La troisième évaluation aura lieu en 2020, avec pour objectif thématique l'accès des victimes de la traite à la justice et aux recours efficaces. Lors de la première évaluation, la France ne disposait pas de plan d'action national, ni de stratégie de lutte contre la

traite des êtres humains, contrairement à la plupart des autres parties à la Convention. À la suite de cette première évaluation, le gouvernement français a créé, en janvier 2013, la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF). La rédaction du premier plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains en France (2014-2016) a été menée par la MIPROF, en consultant les parties concernées. Le plan a été adopté par le Conseil des ministres le 14 mai 2014.

Entre la première et la deuxième évaluation du GRETA, le cadre législatif de la lutte contre la traite des êtres humains en France a considérablement évolué. La disposition du Code pénal relative à la traite des êtres humains (article 225-4-1) a été modifiée, selon les recommandations du GRETA. En outre, des changements renforçant les droits des victimes de la traite ont été introduits dans la loi n° 2016-444 du 13 avril 2016 sur le renforcement de la lutte contre la prostitution et l'assistance aux personnes en situation de prostitution.

Lors de la deuxième évaluation (septembre 2016), des mesures envisagées dans le plan d'action national français avaient été partiellement, ou pas encore, mises en œuvre. Le GRETA a alors conseillé de procéder à une évaluation indépendante de la mise en œuvre de ce premier plan, de

## « UN ENGAGEMENT POLITIQUE CLAIR EST NÉCESSAIRE POUR RENFORCER LES EFFORTS... »

mesurer son impact et de planifier de futures mesures. Ce plan ayant expiré, la France ne dispose d'aucun document politique pour guider les efforts. Certaines recommandations du GRETA devraient faire l'objet du nouveau plan d'action, notamment l'instauration d'un mécanisme national de référence pour identifier et assister les victimes de la traite, quelle que soit la forme de l'exploitation, impliquant les organisations de la société civile concernées, et bénéficiant d'un financement adéquat.

Les 11 et 12 février 2019, le GRETA a organisé des entretiens de haut niveau avec les autorités françaises pour stimuler la mise en œuvre de ses recommandations. Le GRETA a souligné l'importance de la transparence du processus de préparation du nouveau plan et de la consultation de la société civile. Il est également essentiel d'intégrer la lutte contre la traite dans les politiques d'asile, de migration et de protection de l'enfance, et de fournir des ressources financières et humaines suffisantes. Un engagement politique clair est nécessaire pour renforcer ces efforts en suivant l'approche fondée sur les droits humains de la Convention du Conseil de l'Europe. ■

## JOSEPH, VICTIME DE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

### GENÈSE 37, 12-36

<sup>12</sup> Les frères [de Joseph] allèrent faire paître le petit bétail de leur père à Sichem. <sup>13</sup> Israël dit à Joseph : « Tes frères, ne sont-ils pas à faire paître à Sichem ? Va, je t'envoie vers eux » ; il répondit : « Me voici ». <sup>14</sup> [Israël] lui dit : « Va donc, vois le bien-être (*shalom*) de tes frères et le bien-être (*shalom*) du petit bétail, et fais revenir à moi une parole. » Il l'envoya, depuis la vallée d'Hébron. [Joseph] s'en vint à Sichem. <sup>15</sup> Un homme le trouva, voici (comment) : errant dans la campagne ; il lui demanda : « Que cherches-tu ? » <sup>16</sup> [Joseph] répondit : « Mes frères, je suis en train de les chercher. Indique-moi donc où ils font paître leurs troupeaux. » <sup>17</sup> [L'homme] dit : « Ils sont partis d'ici ; oui, je les ai entendus dire : "Allons à Dotân" » ; Joseph partit sur la trace de ses frères et les trouva à Dotân. <sup>18</sup> Ils le virent de loin et, avant qu'il ne s'approche d'eux, ils intriguèrent contre lui en vue de le faire mourir. <sup>19</sup> Et ils se dirent entre frères : « Voici le maître des songes qui arrive ! <sup>20</sup> Maintenant donc, allez-y, nous allons le tuer et le jeter dans une des citernes ; nous dirons qu'une bête féroce l'a mangé, et nous allons voir ce qu'il en sera de ses songes ! » <sup>21</sup> Mais Ruben entendit, le délivra de leurs mains et dit : « Nous n'allons pas attenter à sa vie ! » <sup>22</sup> Ruben leur dit encore : « Ne répandez pas le sang ! Jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, mais ne portez pas la main sur lui ! » [C'était] pour le délivrer de leurs mains et le faire revenir vers son père. <sup>23</sup> Il arriva donc que, lorsque Joseph vint près de ses frères, ils arrachèrent à Joseph sa tunique, la tunique à manches qui était sur lui. <sup>24</sup> Ils le prirent et le jetèrent dans la citerne ; la citerne était vide, il n'y avait pas d'eau. <sup>25</sup> Ils s'assirent pour manger du pain.

Ils levèrent les yeux et [voici ce qu'il] virent : une caravane d'Ismaélites, provenant de Galaad, avec leurs chameaux portant gomme adragante, baume et ladanum, qu'ils allaient livrer en Égypte. <sup>26</sup> Alors Juda dit à ses frères : « Quel profit si nous tuons notre frère et recouvrons son sang ? <sup>27</sup> Allez, vendons-le aux Ismaélites, mais ne portons pas notre main contre lui : oui, il est notre frère, notre chair. » Et ses frères l'écoutèrent.

<sup>28</sup> Lors, des hommes passèrent, des marchands madianites ; ils tirèrent Joseph et le firent remonter hors de la citerne. Ils vendirent Joseph aux Ismaélites contre vingt [sicles] d'argent et conduisirent Joseph en Égypte.

<sup>29</sup> Ruben retourna à la citerne, et voilà que Joseph n'était pas dans la citerne ! [Ruben] déchira ses vêtements. <sup>30</sup> Il retourna alors vers ses frères et dit : « L'enfant n'y est pas ! Quant à moi, où aller ? » <sup>31</sup> Ils prirent la tunique de Joseph, égorgèrent un bouc de caprins, et ils trempèrent la tunique dans le sang. <sup>32</sup> Ils envoyèrent la tunique à manches et la firent porter à leur père avec ces mots : « Ceci, nous l'avons trouvé ! Examine-le donc : est-ce la tunique de ton fils, ou non ? » <sup>33</sup> Il l'examina et dit : « La tunique de mon fils ! Une bête féroce l'a mangé. Joseph a bel et bien été mis en pièces ! » <sup>34</sup> Jacob déchira ses habits, mit une toile de sac sur ses hanches et se mit en deuil, à cause de son fils, de nombreux jours. <sup>35</sup> Tous ses fils et toutes ses filles se levèrent pour le consoler, mais il refusa de se laisser consoler. Il dit : « Oui, que je descendrai, vers mon fils, endeuillé, au shéol. » Son père le pleura. <sup>36</sup> Cependant, les Madianites l'avaient vendu en Égypte à Potiphar, officier du Pharaon, chef des gardes. ■

# UNE APPROCHE BIBLIQUE DE LA TRAITE



© ADOBE STOCK

Par le P. ALAIN PAILLARD, *Justice et Paix France*, bibliste

Le document sur les *Orientations pastorales sur la traite des personnes* (OPTP, 2019), ne cite, de la Bible, que le livre de la Genèse. Le 12 février 2018, répondant à une jeune victime de traite, le Pape évoque Joseph, esclave.

## LE FOND DES CHOSES : « VOIR LE SHALOM DES FRÈRES [...] »

Au chapitre 37 du livre de la Genèse, débute l'histoire de tout ce que Jacob, appelé aussi Israël (Gn 35, 10), a « engendré » (Gn 37, 2). Et la focale est vite mise sur ce fils Joseph et ses aventures (Gn 37-50). Jacob aime Joseph « plus que tous »<sup>[1]</sup> ses fils. Âgé de dix-sept ans, Joseph fait deux songes et les raconte : il y est

roi et les siens s'inclinent devant lui. Ses frères, déjà jaloux, en viennent à le détester. Jacob le réprimande, mais il « garde » cette parole. Nous arrivons à notre texte (Gn 37, 12-36 ; OPTP n° 2) et en reprenons certains termes-clés.

### Viser la fraternité

Jacob interroge Joseph, quant à ses frères : « Ne sont-ils pas à faire paître [le petit bétail]

[1] L'expression hébraïque pointe plus une différence qu'elle n'est un comparatif. Mais les frères ressentent l'affinité de Jacob pour Joseph par comparaison : ils détestent Joseph. « Plus que tous » sonne en hébreu presque comme le mot vêtement d'apparat ! Or, l'affinité de Jacob pour Joseph est perçue à travers le don d'une tunique de luxe (Gn 37, 3), [...] un objet de trafic (Ez 27, 24) !

à *Sichem* ? » Et il esquisse une mission : « *Va, je t'envoie vers eux.* » Ce qui fait fond, c'est la fraternité. Qu'a engendré Jacob ? Des fils. Il les situe en frères les uns des autres. Quel est l'horizon de la mission dévolue à Joseph ? « *tes frères* » et... leur monde. Le pape François insiste sur cet « *engagement à bâtir des relations fraternelles, en favorisant la coresponsabilité et la collaboration dans l'intérêt commun* » (OPTP n° 31). Joseph déclare alors sa disponibilité : « *Me voici.* » Maintenant la mission se concrétise : « *Va donc, vois le shalom de tes frères et le shalom du petit bétail.* »

### Voir les deux shalom

Pour Jacob, ses fils sont, pour l'heure, invisibles. Joseph doit être proactif : « *Vois !* » Ce verbe signifie aussi visiter, examiner, expérimenter, veiller sur... Et que doit-il examiner ? Le *shalom* : qu'est-ce à dire ? Le *shalom*, mieux que le « bien-être », est le DEVENIR possible et souhaitable vers une plénitude de vie, tant pour les frères, que pour leur monde : le petit bétail. Ce petit bétail du père, Jacob, est au bénéfice de tous. Les deux *shalom* visent le bien commun et spécifique des vivants. Bientôt, Joseph va devenir totalement INVISIBLE, victime de la traite. Pensant aux victimes, le Pape – s'adressant aux membres du colloque dédié à l'actualisation des OPTP, le 11 avril 2019 – le dit autrement, citant l'Évangile : « *Je suis venu pour qu'ils aient la vie, et qu'ils l'aient en abondance* » (Jn 10, 10).

### Répondre en retour

Jacob ajoute : *Fais revenir à moi une parole.* Joseph devra donner des nouvelles. Mais il disparaît. Ruben ne sait, ni où il est, ni où le chercher. Ne revient à Jacob que la tunique ensanglantée, accompagnée de mots colportés et menteurs. Parler vraiment, ce serait dire la réalité à Jacob : celle de la traite dont Joseph est victime. Cette réalité, il convient de la nommer devant toutes les instances, car tous sont touchés : *notre frère* est aussi *notre chair*, un autre *nous-mêmes* et un *nous-mêmes* autre (Gn 37, 27).

### LE FONDEMENT DE LA DIGNITÉ : L'HUMAIN, IMAGE VIVANTE DE DIEU

« *Dieu dit : Faisons [un] humain à notre image, comme notre ressemblance et qu'ils dominant (?) sur le poisson de la mer, et sur l'oiseau des cieux, et sur la bête, et sur toute la terre, et sur toute la bestiole, qui remue sur la terre. Et Dieu créa l'humain à son image. À l'image de Dieu, il le créa. Mâle et femelle, il les créa* » Gn 1, 26-27.

Par ces mots « *Faisons* <sup>[2]</sup> [un] *humain à notre image, comme notre ressemblance* » est fondée la dignité de tout humain (OPTP n° 5 et 18). Et tel, « *[Dieu] le créa* » <sup>[3]</sup>. Le texte distingue le monde humain, pluriel (*ils*), et le monde animal, bio-divers (*poisson, oiseau, bête, bestiole*).

[2] Dans cette « antichambre de l'agir divin », le texte passe au « nous ». Il y a comme de l'altérité (un autre nous-mêmes ?) dans l'unique Dieu Tout-Autre, délibérante puis résolue à agir. De là une lecture trinitaire (possible et discutée) de ce texte.

[3] De faire (dans l'ordre du dire, Gn 1, 26) à créer (dans l'ordre de l'agir, Gn 1, 27). Dieu est toujours seul sujet du verbe créer.

Le texte se soucie même la planète: «*toute la terre*». Comment s'organisent les rapports entre ces mondes, au service de l'accomplissement (le *shalom*) de chacun ?

Une traduction énonce: «*Que [les humains] dominant [sur l'animal].*» Il n'est pas question de domination interne à un monde, de l'homme sur l'homme par exemple: pas de traite des personnes. Quant à traduire «*qu'ils dominant*», est-ce adéquat [4] ? En tout état de cause, chose remarquable, dès qu'est envisagé l'agir humain au sein de la création, l'humanité se précise en *vis-à-vis* et *côte-à-côte*, en masculin et féminin: *mâle et femelle, il les créa*.

## PARTIR SUR LA TRACE ET CHERCHER

Le document romain se conclut sur l'interpellation divine à Caïn: «*Où [est] Abel ton frère ?*» (Gn 4, 9 ; OPTP n° 47). Caïn, mentant et questionnant, esquive: «*Je ne sais pas. Est-ce que je garde mon frère, moi ?*» Questionné lui aussi, Joseph avait répondu: «*Mes frères, je suis en train de les chercher.*» Et de «*partir sur leur trace*».

Il faut se déplacer, intérieurement et physiquement, pour faire face à la réalité de trafiquants (v. 26.38, frères > madianites > ismaélites > Potiphar), fluctuant selon leur objectif de profit («*que [sera-t-il] ?*», v. 26). La Bible s'élève

## PARLER VRAIMENT, CE SERAIT DIRE LA RÉALITÉ À JACOB : CELLE DE LA TRAITE DONT JOSEPH EST VICTIME.

contre les maltraitants: «*les trafiquants d'hommes*» [5] (1 Tim 1, 10), les exploités «*aux paroles trompeuses*» (2 P 2, 3), les marchands jusque dans le Temple (Mt 21, 12-13, Za 14, 21)... À la racine, elle dénonce notamment la quête du luxe (Is 23, Éz 27, Ap 18), le «*narcissisme*» (OPTP n° 17; «*moi et seulement moi*», dit Babylone, Is 47, 10). Doublement victimes, sont souvent des personnes déjà fragilisées par une de ces trois plaies bibliques archétypiques (faim, peste, épée), qui, pour en réchapper, subissent la traite, accompagnée de violences, d'insultes, et du sentiment de honte.

Répondre du frère, c'est la tâche du pasteur, du Christ; chacun peut participer à cette pastorale de la traite, qui vise à «*délivrer de la main*» (v. 21-22) adverse et à voir au *shalom* de chacun, victimes comme trafiquants. Aux textes de la Genèse, ajoutons: «*Pour autant que vous avez fait, à un seul de ceux-ci, mes frères les plus petits, à moi vous l'avez fait*» (Mt 25, 40). ■

[4] Question difficile et débattue. La racine hébraïque RDY signifie fouler au pressoir, et de là: soit en exprimer (le meilleur) et le recueillir, soit dominer, exploiter. Le terme néo-assyrien RāDlu signifie guider (des animaux); on n'est pas loin de la traduction de saint Jérôme *praesit*: être en avant ou à la tête de, guider, commander, voire protéger.

[5] Littéralement: ceux qui entravent les pieds d'hommes comme pour les animaux (Ez 27, 24) !

# TRAITE DES PERSONNES ET DOCTRINE SOCIALE DE L'ÉGLISE

Par HÉLÈNE NOISSETTE, CERAS

**La traite des personnes prend des formes diverses, toutes aussi terribles les unes que les autres. Face à de tels agissements, la prise de conscience induit la révolte : nul besoin de longues réflexions éthiques pour s'y opposer ! Quand les papes dénoncent ces pratiques, ils cherchent à en repérer les causes profondes.**

Ils appuient constamment leur dénonciation sur l'obligation de respecter la dignité de toute personne. L'être humain, créé à l'image de Dieu, possède une dignité inaltérable. Dès *Rerum Novarum* (RN, 1891), Léon XIII exhortait les patrons à ne « *point traiter l'ouvrier en esclave* », pour respecter « *en lui la dignité de l'homme* » (RN 16). Le concile Vatican II s'appuie sur cette « *éminente dignité de la personne humaine* » pour rappeler qu'elle possède des droits « *inviolables* » (*Gaudium et spes*, 1965, GS 26) et rejeter ce qui « *offense [sa] dignité* », comme « *l'esclavage, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes, les conditions de travail dégradantes* » (GS 27). Plus tard, Jean Paul II blâmera « *la prostitution forcée* » et le « *travail des enfants dans des conditions de véritable esclavage* », rappelant l'égalité de dignité des êtres humains<sup>[1]</sup>. Pour François, la traite conduit à « *piétiner la dignité et les droits fondamentaux de l'autre* »<sup>[2]</sup>.

Depuis *Rerum novarum*, l'Église n'a cessé de dénoncer l'exploitation de l'homme sous ses diverses formes. Dans son enseignement social, l'expression traite des personnes ne s'est développée qu'à partir de Jean Paul II, à mesure de l'extension de ce phénomène.

C'est, pour le pape François, un véritable cheval de bataille : il a consacré à ce fléau de nombreux discours et des passages de ses principaux textes (*Laudato si'*, LS 91, 123, 19, *Evangelii gaudium*, EG 211 et *Gaudete et exsultate*, GE 101). Il a promu et co-signé la *Déclaration commune des chefs religieux contre l'esclavage moderne* (Rome, 2 décembre 2014). La traite des personnes est pour lui une « *plaie dans le corps de l'humanité contemporaine, dans la chair du Christ* »<sup>[3]</sup>. C'est un « *crime contre l'humanité* »<sup>[4]</sup>, une « *défaite pour la communauté mondiale* » qui menace, « *outre les personnes* », « *la vie en société elle-même* »<sup>[5]</sup>.

[1] *Message pour la Journée mondiale de la paix (MJMP)*, 1<sup>er</sup> janvier 1998, n° 6.

[2] *MJMP* 2015, 1<sup>er</sup> janvier 2015, n° 1.

[3] *MJMP* 2015, n° 6.

[4] Discours à la rencontre *Religious in Europe networking against trafficking and exploitation*, 7 novembre 2016.

[5] Discours à un groupe de nouveaux ambassadeurs, 12 décembre 2013.

[6] Discours de François à la IV<sup>e</sup> journée

Comme ses prédécesseurs, François cherche les raisons de l'émergence de ces pratiques. La pauvreté constitue un terreau favorable à la traite. Les « *personnes les plus vulnérables* » sont les plus touchées, quand se combinent « *le manque d'accès à l'éducation* » et « *de faibles, sinon inexistantes, opportunités de travail* », les conduisant à croire « *à de fausses promesses* » d'emploi [6]. Ce contexte est aggravé par les migrations dues aux conflits armés, aux violences, au dérèglement climatique, exposant les personnes à toutes sortes d'abus. Enfin, la corruption facilite les réseaux de traite par diverses complicités. Le pape François dénonce les conditions de migration et plaide, comme Benoît XVI [7], pour « *offrir des voies légales* » [8] d'entrée dans les pays d'arrivée. Il remet en cause les politiques de ces pays quand elles placent les migrants dans des situations d'illégalité, à la portée de réseaux sans scrupules, ou les obligent à accepter « *de travailler dans des conditions indignes* » en créant ou permettant « *une dépendance structurelle du travailleur migrant par rapport à l'employeur, en conditionnant, par exemple, la légalité du séjour au contrat de travail* » [9]. Comme Jean Paul II, qui demandait de porter « *attention aux causes profondes de l'augmentation de la "demande" qui alimente le marché de l'esclavage humain* » [10], il dénonce la marchandisation des personnes et les achats de « *produits qui peuvent, en toute vraisemblance, avoir été fabriqués*

*par l'exploitation d'autres personnes* » [11]. À la responsabilité des entreprises qui doivent « *veiller à ce que des formes d'asservissement ou de trafic de personnes humaines n'aient pas lieu dans les chaînes de distribution* », s'ajoute « *la responsabilité sociale du consommateur* » [12], car « *acheter est non seulement un acte économique mais toujours aussi un acte moral* » (*Caritas in veritate* 66).

Aussi, les États doivent-ils vérifier que leurs « *législations nationales – et leur mise en œuvre – sur les migrations, sur le travail, sur les adoptions – et le respect des droits des enfants –, sur la délocalisation des entreprises et sur la commercialisation des produits* » ne favorisent pas des pratiques contraires à la dignité des personnes [13].

Plus fondamentalement, un changement culturel est nécessaire. Pour François, la traite résulte d'une vision utilitariste, d'un « *relativisme pratique* » (*LS* 123) qui place l'argent au centre de tout et considère l'être humain comme un pur instrument. De même, « *une culture machiste* » bafoue la dignité des femmes qui se retrouvent exploitées [14]. Face à la « *mondialisation de l'indifférence* » qui favorise la traite, le Pape invite chacun à la vigilance pour repérer les personnes prises dans des réseaux mafieux [15] et devenir « *les artisans d'une mondialisation de la solidarité et de la fraternité* » [16]. ■

mondiale de prière et de réflexion contre la traite de êtres humains, 12 février 2018.

[7] Discours de Benoît XVI à l'Assemblée plénière du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants, 28 mai 2010.

[8] *Message pour la Journée mondiale du migrant*, 2017.

[9] *Compendium de la Doctrine sociale de l'Église*, n° 298.

[10] Jean Paul II, *Lettre à Mgr Tauran*, 15 mai 2002.

[11] *MJMP* 2015, n° 6.

[12] *MJMP* 2015, n° 5.

[13] *MJMP* 2015, n° 5.

[14] *Salut à la population*, voyage de François au Chili et au Pérou, 19 janvier 2018.

[15] Discours de François à la IV<sup>e</sup> journée mondiale de prière et de réflexion contre la traite des êtres humains, 12 février 2018.

[16] *MJMP* 2015, n° 6.



Oksana, vingt-neuf ans, victime de traite.

**« On parle de millions de victimes du travail forcé, de la traite des personnes à des fins de main-d'œuvre et d'exploitation sexuelle. Tout cela ne peut pas durer : c'est une grave violation des droits humains des victimes et une offense à leur dignité, en plus d'une défaite pour la communauté mondiale. »**

Pape François, 12 décembre 2013.

# **TRAITE DES PERSONNES ET DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)**

---

*Par sœur Marie-HÉLÈNE HALLIGON,  
Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur,  
Réseau RENATE*

En novembre 2017, une journaliste de CNN surprenait la vente de migrants africains en Lybie. Largement diffusé, ce reportage a mis le monde en émoi...

**M**ais l'émotion est un mouvement passager du cœur; un nouveau scoop chasse le précédent. Pour ne pas en rester à l'émotion, pour que la réaction reste pas stérile, celui ou celle dont le cœur a été touché doit vouloir faire quelque chose, puis « passer de la volonté à l'effet » [1].

[1] Saint JEAN EUDES,  
Le Cœur admirable,  
OC VIII, 53-55.

**Art. 4**  
**Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude, l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes.**

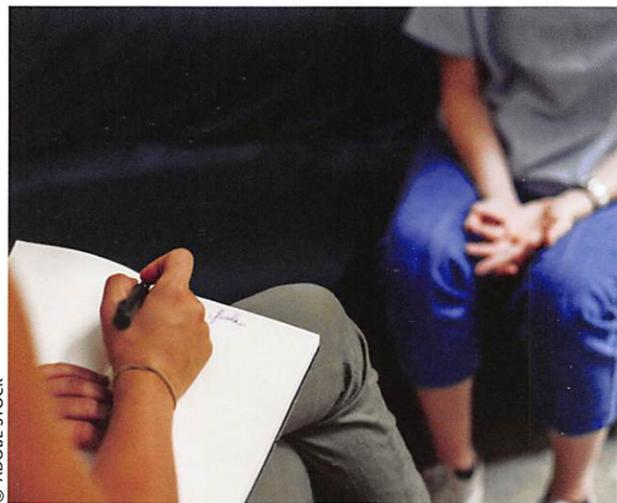
La sécheresse de la définition officielle du *Protocole de Palerme* nous ferait presque passer à côté de la situation concrète des personnes réduites en esclavage. Ce ne sont pas des cas isolés, propres à des contrées éloignées de notre pays. Mais les voyons-nous ? La jeune femme qui fait le ménage dans un appartement de l'immeuble proche jouit-elle de tous ses droits ? Elle pourrait avoir cru en de belles promesses et se retrouver à travailler 20 heures sur 24, sans papiers, ni salaire, dans des conditions de vie inhumaines... Sait-on ce que subissent ces personnes dans leur parcours et les circonstances les ayant amenées à « tomber » dans ces réseaux mafieux ? Ces réseaux n'ont qu'un but : procurer aux trafiquants beaucoup d'argent, grâce à cette « marchandise » qu'est pour eux la personne

humaine, marchandise à bas coût, que l'on peut revendre plusieurs fois...

**Art. 1**  
**Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.**

**Art. 3**  
**Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.**

Vivre dans des familles en-dessous du seuil de pauvreté, à l'avenir sombre, est un facteur de risque : vouloir s'en sortir peut conduire à s'exposer à ceux qui guettent des victimes poten-



© ADOBE STOCK

tielles. Éradiquer la grande pauvreté, permettre de vivre une « vie décente »<sup>[2]</sup>, c'est le combat premier, porté aux racines du mal, pour ne pas tomber aux mains des trafiquants ou des *lover boys*<sup>[3]</sup>. Car le risque est grand de se laisser piéger dans un cycle infernal ! Il faut beaucoup d'énergie et à celle (celui) qui veut s'en sortir, et à ses accompagnateurs, pour tout reprendre, presque à zéro : suivi post-traumatique, éducation, formation, emploi, vie sociale... Comment aider les plus vulnérables à secouer le joug d'une double peine : la douleur de la traite et une certaine indifférence de la plupart des citoyens ?

## LE DROIT À UNE VIE LIBRE ET SÛRE : UN COMBAT CONTRE L'INDIFFÉRENCE

L'article 3 énonce pour « tout individu » un tel droit. Mener une existence « normale » ne permet pas toujours de nous sentir libres et de l'être. Que dire alors de qui se trouve entraîné dans l'enfer de la dépendance à l'égard des trafiquants ? Par tous moyens, ces derniers gardent les personnes sous leur coupe : persuasion, séduction, privation des papiers d'identité, menaces sur la famille, isolement, lien de la dette, enfermement, violence... Resterions-nous indifférents s'il s'agissait d'un proche, sans nous indigner et mettre tout en œuvre pour l'en sortir ?

### Art. 2

**Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique... De plus, il ne sera fait aucune distinction fondée sur le statut politique, juridique ou international du pays ou du territoire dont une personne est ressortissante...**

### LE DROIT À LA RECONNAISSANCE : UN COMBAT CONTRE LE DÉNI

*« Le petit ami d'Anne l'attend à la sortie du collège, comme les autres jours, et la présente à un ami. Ils boivent tous les trois, mais du somnifère a été mis dans le verre d'Anne. Endormie, elle est emmenée chez un "client" puis jetée à la rue »*<sup>[4]</sup>. Cette histoire s'est passée à Paris. De nombreuses jeunes s'y retrouvent esclaves domestiques : promesses non tenues, confiscation de l'argent gagné. Inimaginable « dans un pays civilisé, avec un Code du travail... » ! Et pourtant...

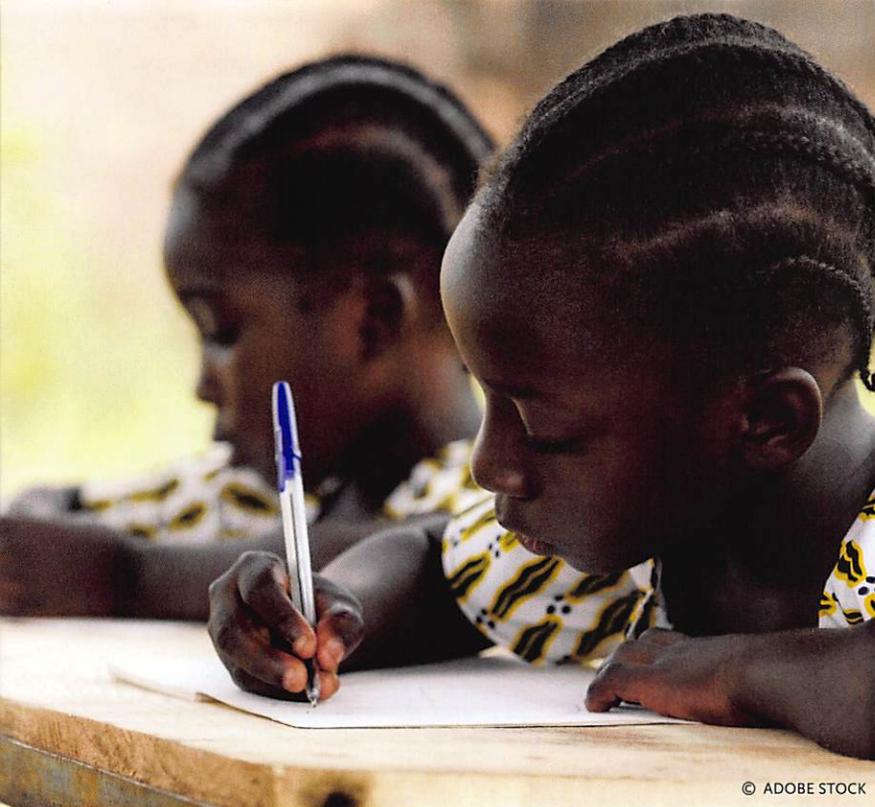
### Art. 25 1

**Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires...**

[2] Au sens des ODD, objectifs de développement durable. [ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD](http://ecologique-solidaire.gouv.fr/ODD)

[3] Jeunes hommes séduisants qui repèrent des jeunes femmes fragiles, autour des foyers de l'enfance ou sur internet... Une fois la relation nouée, la jeune fille est couverte de cadeaux, puis, peu à peu, est isolée de son entourage et est encouragée à pratiquer des actes sexuels tarifés.

[4] Voir toute l'histoire : [secours-catholique.org/actualites/invisibles-un-film-pour-denoncer-la-traite-des-enfants](http://secours-catholique.org/actualites/invisibles-un-film-pour-denoncer-la-traite-des-enfants)



© ADOBE STOCK

## LE DROIT POUR TOUTES LES VICTIMES : UN COMBAT DE LONGUE HALEINE

Ce combat dure : il n'est pas simple de parcourir les étapes de la réinsertion, de les accompagner. Ces parcours ne peuvent être linéaires : craintes des menaces du « juju »<sup>[5]</sup> sur elles-mêmes et sur la famille, obligation de rembourser une « dette », rechute dans les mailles du réseau, obligation de se cacher, de s'éloigner quand on a réussi à fuir, lenteur du processus de réinsertion, conduites post-traumatiques, apprentissage d'une langue ou d'un

[5] Ensemble de pratiques qui font croire à une personne qu'elle est « liée » par un « contrat » (léonin !), selon un rituel vaoudou, où la mise en scène inspire la peur, avec prélèvement de poils, de peau, de cheveu ou de sang...

métier, socialisation... Ce qui permet aux personnes de se reconstruire, c'est le compagnonnage au cours duquel elles réapprennent à vivre comme des êtres humains à part entière.

## LE DROIT À L'ÉDUCATION : UN COMBAT POUR LE RESPECT DES LIBERTÉS

Prenons le cas des filles. Lorsqu'elles vont un an de plus à l'école, l'exploitation diminue de 10%! L'existence même de la traite prouve, s'il en est besoin, le lien entre analphabétisme et exploitation. Nombreuses sont celles qui arrivent en France avec un bagage minimum de connaissances, à tout niveau. Elles n'ont pas eu les moyens de faire face à des sollicitations fallacieuses dans leur pays.

Elles sont tout aussi démunies en arrivant dans un pays étranger, dont elles ne connaissent ni la langue, ni les usages. Ce ne sont ici que quelques exemples : la traite bafoue une vingtaine d'articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

### Art. 26

**Toute personne a droit à l'éducation...  
L'éducation doit viser au plein épanouissement  
de la personnalité humaine et au renforcement  
du respect des droits de l'homme et des libertés  
fondamentales... ■**

## RÉCIT DE ADAMA, CÔTE D'IVOIRE

## « Là c'était l'enfer... »

Je suis né en Côte d'Ivoire en 2003. Mon père est mort quand j'étais petit. J'ai grandi avec ma mère. Je suis un peu allé à l'école mais pas beaucoup car nous n'avions pas l'argent pour payer. J'ai travaillé avec un monsieur qui aidait les enfants comme moi, nous vendions des fruits au marché. En échange, il nous donnait à manger. À quatorze ans, comme je travaillais bien, le monsieur m'a proposé de partir. J'ai accepté.

Nous avons voyagé en bus jusqu'au Maroc. Là, il m'a dit de me débrouiller. Il avait déjà fait beaucoup pour moi. Je suis resté avec un autre jeune. On vivait dans la rue, on allait sur les chantiers proposer de travailler. En échange, parfois on nous donnait à manger ou un peu d'argent, mais souvent on était chassé à la fin de la journée ou de plusieurs jours de travail, sans rien. J'avais peur que la police m'arrête et me renvoie en Côte d'Ivoire. J'étais désespéré, fatigué, affamé. L'ami a continué sa route, mais je n'en avais pas la force et je ne connaissais personne.

Un jour, j'étais assis dans un parc, un jeune homme est venu me voir, nous avons parlé. Il m'a dit qu'il allait m'aider, et de revenir le lendemain. Je suis revenu. Il m'a emmené dans une grande maison où il y avait beaucoup de monde, de la drogue. Je ne me suis pas senti à l'aise mais j'avais peur de partir : pour aller où ? Là c'était l'enfer, j'étais insulté, humilié, frappé tellement fort que parfois je ne pouvais plus bouger pendant des jours. Je devais faire le ménage, préparer à manger, laver les habits. Je n'étais pas le seul. D'autres jeunes comme moi étaient obligés de travailler eux aussi. Ils ne nous laissaient pas parler. Ils nous droguaient. Un jour, ils m'ont tellement frappé... que je ne me souviens pas.

Ils m'ont envoyé chez un monsieur pour qu'il me soigne et que je puisse retourner travailler. Je suis resté plusieurs semaines. Il était gentil. Il a eu pitié et m'a laissé partir. Il a dû avoir des problèmes à cause de moi. J'avais trop peur de la police pour aller leur parler ■

# NE PAS CONFONDRE TRAITE DES ÊTRES HUMAINS ET TRAFIC DE MIGRANTS

Par Mme NAGHAM HRIECH WAHABI,  
psychologue, directrice de l'Organisation internationale contre l'esclavage moderne (OICEM)

Les migrations irrégulières créent, de fait, un contexte propice à l'exploitation de la vulnérabilité des personnes.

« Un autre grave problème [...] est celui de la migration de masse : le nombre immense d'hommes et de femmes contraints à chercher du travail loin de leur patrie est un motif de préoccupation. Malgré leur espérance en un avenir meilleur, ils se heurtent fréquemment à l'incompréhension et l'exclusion sans oublier qu'ils font parfois l'expérience de tragédies et de désastres. Ayant affronté de tels sacrifices, ces hommes et femmes souvent ne parviennent pas à trouver un travail digne et deviennent victimes d'une certaine "mondialisation de l'indifférence". Leur situation les expose à de nouveaux dangers, tels que l'horreur de la traite des êtres humains, le travail forcé et la réduction en esclavage »<sup>[1]</sup>.

Pape François, mai-juin 2014.  
103<sup>e</sup> conférence de l'Organisation internationale du travail

**P**our lutter efficacement contre la traite et protéger les victimes, il est impératif de distinguer :

- ➔ Le trafic de migrants, qui est le fait de faciliter le passage d'une personne d'un pays à un autre.
- ➔ La traite des êtres humains, qui est le fait de recruter une personne dans le but de l'exploiter.

La personne migrante fuit bien souvent des conditions de vie difficiles dans son pays d'origine et recherche un ailleurs meilleur à l'étranger. Cette transition se fait dans ces conditions non sûres, dramatiques, pouvant

conduire à la mort. Environ 17 000 décès ont été recensés en Méditerranée entre 2014 et 2018, selon l'Organisation internationale pour les migrations.

## LES OBSTACLES À LA PROTECTION DES PERSONNES MIGRANTES

- ➔ Une véritable absence de protection des migrants mais aussi la violation de leurs droits de la part des autorités.
- ➔ Un manque cruel de prévention dans les pays d'origine, de transit et de destination, qui permettrait aux potentielles victimes d'éviter certains pièges et d'avoir des recours en cas d'exploitation. Les agents des douanes, des frontières, des aéroports... pourraient être davantage sensibilisés et formés.
- ➔ D'un point de vue juridique, il est très difficile de porter plainte sur des faits qui se sont passés à l'étranger, et ce, malgré les coopérations transnationales. Beaucoup de crimes restent impunis. Pour la victime, il est très difficile de se reconstruire quand ses souffrances ne sont pas reconnues pénalement. ■

## La traite et le contexte migratoire actuel

Aujourd'hui, un grand nombre des victimes de traite sont des migrants.



Ces quinze dernières années, nous avons assisté à un durcissement des lois sur l'immigration dans un contexte de régulation des flux migratoires.



Le passage légal d'un pays à l'autre est soumis à des conditions difficiles à remplir, ce qui favorise le trafic de migrants.



Ceux-ci se trouvent dans des situations de grande vulnérabilité (dette envers le trafiquant, détresse économique et sociale.). Les trafiquants, ou d'autres exploitateurs avec qui ces migrants sont en lien, peuvent exploiter cette vulnérabilité à des fins de traite. Violences, exécutions sommaires, exploitation sexuelle, travail forcé, servitude domestique, sont autant de dangers guettant le migrant sur son parcours.

La dégradation des conditions de migration encourage toujours plus ce mécanisme cruel et implacable.

Source : contrelatraite.org

# LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS EN FRANCE

## UNE APPROCHE STATISTIQUE

Par Mme AMANDINE SOURD,  
chargée d'études à l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP)

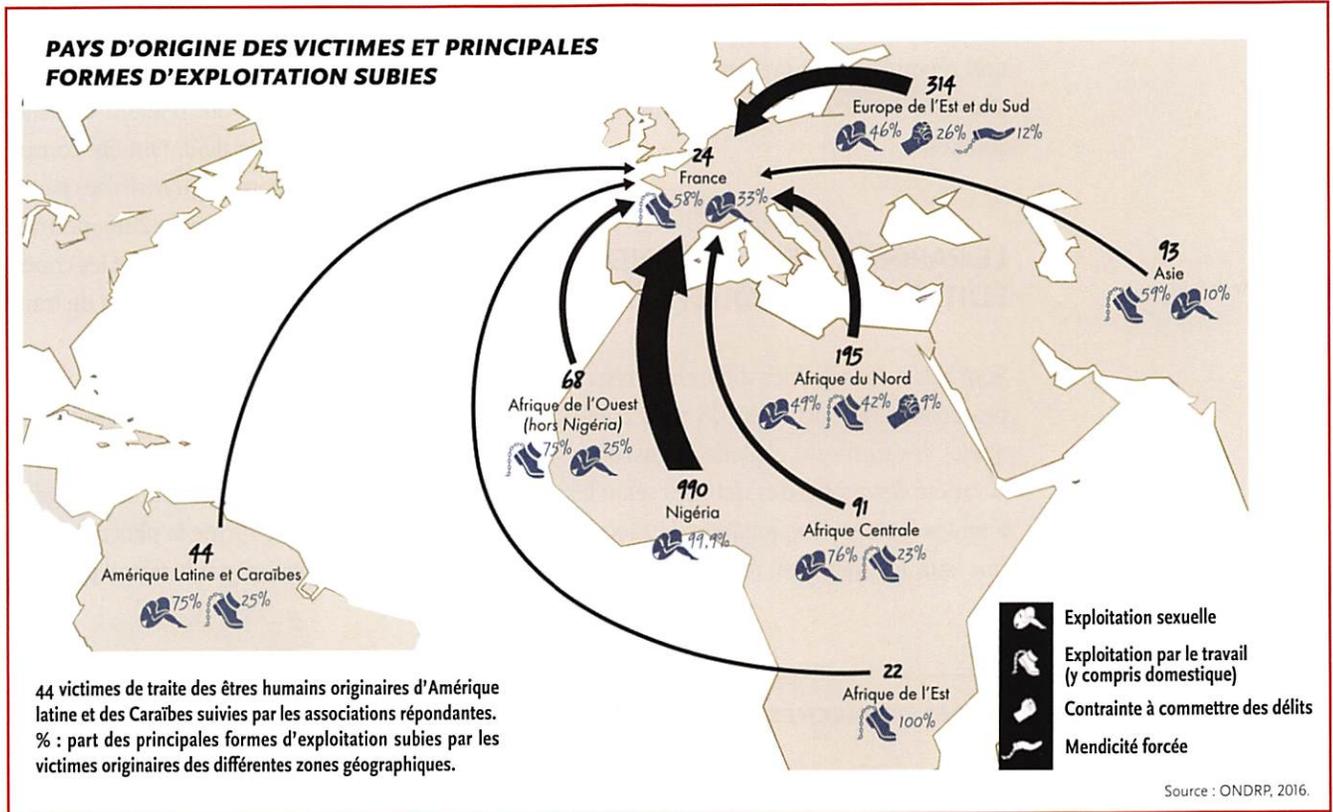
**En France, les sources statistiques sur la traite des êtres humains sont insuffisantes. Cependant, depuis 2016, des associations collaborent avec l'ONDRP pour mieux connaître le phénomène et y répondre.**

**D**epuis 2016, l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP) et la Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), travaillent à améliorer les connaissances sur la traite des êtres humains en France, en partenariat avec les associations membres du collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ». Cette initiative est née en 2015, suite à la publication du premier Plan d'action national contre la traite des êtres humains (2014-2016), qui préconisait l'organisation d'un « suivi régulier de

*la situation sur les tendances de la traite en France », notamment en collectant et en analysant les données statistiques issues de la société civile.*

La traite des êtres humains est un phénomène criminel complexe, difficile à mesurer du fait de la précarité et de la clandestinité des victimes. Peu vont déposer plainte à la police et la gendarmerie et restent donc invisibles pour les autorités.

Les associations sont souvent les premiers contacts des victimes de traite. Elles ont une



grande connaissance des problématiques liées à l'exploitation des personnes. Nous nous sommes appuyés sur leur expérience en collectant les données qu'elles recueillent pour apporter un nouvel éclairage sur la traite, ses différentes formes, et ses victimes. L'objectif étant de mettre en lumière un phénomène sur lequel il y a peu de statistiques afin de porter un autre regard sur celui-ci et permettre aux acteurs publics et associatifs d'adapter leur

mobilisation. D'où la création d'une enquête annuelle sur les victimes de traite suivies par les associations et la publication chaque année de ses résultats. Cette enquête a été élaborée avec des associations potentiellement en lien avec des victimes, les accompagnant, pouvant intervenir auprès de personnes prostituées, aider les personnes migrantes, accompagner des personnes en situation de précarité ainsi que de grandes associations de solidarité

nationale et internationale. Chaque association répondante est présentée dans le rapport afin que le lecteur puisse appréhender les sources.

## LE RAPPORT DE LA SECONDE ÉDITION DE L'ENQUÊTE <sup>[\*]</sup>

[\*] Enquête de juin 2018.

Sont mises en avant les différentes régions de provenance des victimes (68 pays dans l'enquête), les formes d'exploitation associées, et la variété des profils des victimes selon les différentes formes d'exploitation. Un focus a été mis sur les victimes rencontrées dans des

lieux de privation de liberté : centres de détention, zones d'attente, centres de rétention administrative. Elles y sont d'abord considérées comme auteurs de délit. Ont été compilées et analysées les données transmises par 24 associations portant sur l'année 2016, permettant d'étudier le profil, le parcours et les conditions d'exploitation de 1 857 victimes de traite des êtres humains.

Un nombre important de victimes sont originaires du Nigéria (victimes d'exploitation sexuelle), ainsi que de Roumanie, Bulgarie et Albanie. Deuxième forme la plus répandue en France, l'exploitation par le travail présente

### CONDITIONS D'EXPLOITATION ET DÉMARCHES DES VICTIMES

**69 %**

des victimes étaient toujours en situation d'exploitation lors de la prise en charge par l'association.



Données fournies pour 540 victimes suivies par 10 associations.

Pour **83 %** des victimes le transfert vers le lieu d'exploitation a été organisé par l'exploiteur ou l'un de ses intermédiaires.



Données fournies pour 451 victimes suivies par 9 associations.

**31 %**

des victimes se sont déplacées à la police ou à la gendarmerie.



Données fournies pour 946 victimes suivies par 10 associations.

**26 %**

des victimes ont un titre de séjour (art. L 316-1 du CESEDA, protection internationale, autres motifs).



Données fournies pour 638 victimes suivies par 8 associations.

Source : ONDRP, 2016.

deux profils : les victimes d'exploitation domestique, généralement des femmes originaires d'Afrique du nord (Maroc, Algérie) et de l'ouest (Sénégal, Côte d'Ivoire) ou des Philippines ; et les victimes d'exploitation par le travail (hors domestique), majoritairement des hommes venus du Maroc, de France et du Pakistan. La contrainte à commettre des délits et à la mendicité forcée concerne principalement les mineurs, parfois très jeunes, originaires de Roumanie.

L'enquête met également en lumière l'emprise de l'exploiteur sur les victimes, qui organise généralement leur transfert et leur hébergement. Les réseaux d'exploitation, souvent plus petits que nous l'imaginons, sont souvent familiaux ou font partie de l'entourage de la victime.

Ces résultats reflètent le travail des associations qui ont pu et bien voulu répondre : l'appréhension du phénomène ne peut être exhaustive. Le parcours des victimes n'est pas linéaire : une victime peut avoir été suivie par deux associations au cours de la période. En France, l'identification des victimes est du ressort de la police, de la gendarmerie et de l'Inspection du travail (depuis 2016). Les victimes suivies par les associations n'ont pas toutes engagé des démarches auprès des autorités ; de là, il y a une différence entre identi-

cation des victimes de traite par les autorités et repérage des victimes par les associations. En revanche, ces résultats recourent les enquêtes qualitatives, et donnent un réel éclairage sur la traite, ses différents visages et les profils de victimes.

## LA PORTÉE DU RAPPORT

Cette enquête est largement diffusée via internet, auprès des associations et des acteurs publics concernés, ou lors de conférences en France ou à l'étranger. S'appuyer sur ces données permet de mieux faire connaître le phénomène et de poser un regard différent, loin des idées reçues. Cette enquête rend compte de la diversité des profils des victimes et des formes d'exploitation, et montre les mécanismes de l'emprise des exploitateurs. Elle favorise les prises de conscience autour de ce phénomène criminel et vise une meilleure mobilisation sur le sujet de la part des pouvoirs publics.

Ces résultats peuvent servir de ressources aux professionnels et bénévoles (police, acteurs sociaux, associations, etc.). Les mécanismes de la traite et les profils de victimes présentés dans le rapport peuvent être utiles à la sensibilisation, à la formation ou encore à la création d'outils destinés aux acteurs. ■



# IDENTIFIER LES ACTEURS

« Les organisations intergouvernementales, conformément au principe de subsidiarité, sont appelées à prendre des initiatives coordonnées pour combattre les réseaux transnationaux du crime organisé qui gèrent la traite des personnes humaines et le trafic illégal des migrants. Une coopération à divers niveaux devient nécessaire, qui inclue les institutions nationales et internationales, ainsi que les organisations de la société civile et le monde de l'entreprise »

Pape François, Non plus esclaves, mais frères. Message, du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

« Le moment est venu d'unir les forces et de travailler ensemble pour libérer les victimes de tels trafics et pour déraciner ce crime qui nous frappe tous, à commencer par les familles et jusqu'à l'ensemble de la communauté mondiale »

Pape François, 12 décembre 2013.

**L**e père d'Olivia est officier de l'armée nationale, il a trois femmes et dix-sept enfants. Olivia, née à Lomé, au Togo, en 1974, est l'avant-dernière. Enfant sans difficulté particulière, elle a juste du mal à « aller à l'école, parce qu'on m'y battait, explique-t-elle. Et comme à cette époque-là l'école n'était pas obligatoire, je n'y allais plus. J'avais douze ans quand une amie de la famille est venue voir mes parents. Elle disait qu'une compatriote vivant à Paris allait avoir un bébé et qu'elle recherchait une adolescente pour s'en occuper. Celle-ci serait payée et éduquée. Je croyais rêver. J'allais pouvoir aller en France et étudier, aller dans une école où on ne me battrait pas. J'étais heureuse. »

Il faut deux ans avant que le voyage se fasse. Le père n'y est pas favorable. Il ne sait dire pourquoi. La mère le souhaite mais elle ne le verra pas se réaliser. Elle meurt quelques semaines avant. « Mes frères ont alors accéléré les démarches et je suis partie. »

## UN CŒUR AUPRÈS DUQUEL SE RÉCHAUFFER

C'est la première fois qu'elle prend l'avion : on la confie à une femme qu'elle ne connaît pas, à qui on a déjà donné son passeport. « C'était un faux passeport, avec un autre nom et qui disait que j'avais dix-huit ans. » Le voyage se passe bien, mais l'arrivée n'est pas telle qu'elle l'espérait. On

lui avait fait miroiter une seconde mère, un cœur auprès duquel se réchauffer. La réalité est plus sèche. « Je ne connaissais pas l'homme et la femme qui m'attendaient. Lui était français, elle, togolaise, un petit bout de femme, une boule de nerfs. Une de mes valises lui était destinée et elle ne la trouvait pas parmi les bagages. Elle a commencé à m'insulter en mina, la langue de chez moi, la seule que je connaissais, en disant que c'était ma faute. »

Olivia est emmenée dans la maison du couple à Gennevilliers. L'appartement a deux chambres. Olivia est installée dans la chambre du bébé. Elle est fatiguée du voyage, elle réalise que sa famille lui manque, elle veut dormir, mais sa « nouvelle mère » lui désigne ce qu'elle aura à faire le lendemain matin tôt. Pendant un an, elle est la première levée et la dernière couchée, elle est de toutes les corvées et essuie toutes les brimades. Le bébé du couple a un an. Olivia est obligée de le porter sur son dos. C'est là que l'enfant dort le mieux. Si elle tente de le coucher, il pleure. Et s'il pleure, sa mère déchaîne sa violence sur Olivia. Alors l'adolescente vit en permanence avec l'enfant accroché à elle... et dort debout.

## « ON ME PRIVAIT DE TOUT, MÊME DE BOIRE »

« Quand j'ai raconté à la police que je dormais debout, je voyais bien qu'ils ne me croyaient pas.

Mais quand le mari a été interrogé, il a confirmé ce point. Ils ont bien été obligés de l'admettre. Je ne mangeais pas non plus à ma faim. Je pouvais passer trois ou quatre jours sans manger. On me privait de tout, même de boire. J'allais m'enfermer dans les toilettes pour boire.»

## LE DERNIER JOUR FUT TERRIBLE, TRAUMATISANT

« Il y avait dans le quartier cette fillette de mon âge, métissée, qui m'avait suivie auparavant pour savoir où j'habitais. Ce jour-là, elle a frappé à la porte et a inventé une histoire disant que nous avions convenu d'aller ensemble au cinéma. C'était évidemment faux, mais une fois la jeune fille renvoyée, il a fallu que j'avoue ce qui n'était pas vrai. Elle a allumé les plaques électriques, a attendu qu'elles soient bien rouges et de force y a plaqué mes mains. Je voyais l'eau éclater sous ma peau. C'était le dernier jour. Ensuite elle m'a frappée, elle a déchiré les vêtements que je portais, elle m'a arraché une poignée de cheveux (qui n'ont plus jamais repoussé), elle m'a abîmé les jambes à coups de pied et perforé mes pieds avec ses talons aiguilles. Puis elle m'a jetée à la porte. Où aller ? Je ne connaissais personne, incapable de m'exprimer en français. Je pleurais, j'implorais, je demandais pardon. J'avais peur, froid, faim, je saignais de partout. Elle m'a menacée à travers la porte : "Si tu frappes encore une fois, je

**« PENDANT UN AN,  
OLIVIA EST  
LA PREMIÈRE LEVÉE ET  
LA DERNIÈRE COUCHÉE,  
ELLE EST DE TOUTES  
LES CORVÉES ET  
ESSUIE TOUTES  
LES BRIMADES. »**

te tue, je te coupe en morceaux et je te mets dans une poubelle. Personne ne te retrouvera". »

Après de longues heures d'errance et d'angoisse, Olivia trouve l'appartement de la petite fille qui voulait l'emmener au cinéma. « J'ai frappé. On a ouvert et je me suis effondrée. J'ai dormi chez eux presque deux jours d'affilée. La petite fille et sa famille m'ont cachée et soignée pendant plusieurs jours puis m'ont fait quitter le quartier. Si je suis en vie aujourd'hui, c'est grâce à eux. »

À ce stade de l'histoire d'Olivia, on pourrait penser qu'en France au début des années 1990, une telle situation ne pouvait pas durer. Il n'en est

rien. Olivia n'a pas de papiers. Elle vit cachée. Elle est un fantôme, elle est invisible. Olivia tombe sous la coupe de ceux qui l'ont sauvée. Mi-portugais, mi-afro-brésiliens, ces gens semblent vivre d'expédients, ne payent jamais leur loyer et déménagent souvent. Olivia n'est plus frappée ni affamée, mais les insultes continuent de pleuvoir et elle est la boniche de tout le monde. *« J'étais considérée comme une moins que rien. Tout le monde me donnait des ordres, même le plus petit des marmots. »* Du moins, met-elle à profit cette nouvelle épreuve pour apprendre le français et accessoirement le portugais.

Quand elle a vingt-trois ans, Olivia et ses bourreaux habitent le Val-d'Oise. Sa petite copine métisse est devenue une adulte qui a trouvé un emploi de femme de ménage chez une famille bretonne. Plutôt que de faire elle-même le ménage, elle fait venir Olivia dans la maison où l'une lave, aspire, repasse, pendant que l'autre regarde la télévision allongée sur le canapé. Cela dure plusieurs mois jusqu'au jour où le couple se rend compte du manège.

La femme de ménage en titre demande à Olivia de ne plus revenir. Or, Olivia aimait travailler chez ces gens. Pour elle, c'était une récréation, une respiration. L'en priver et se trouver à nouveau enfermée est une régression. Alors le lendemain matin, Olivia va parler au couple d'employeurs et leur explique sa situation. *« Au*

*départ, je voulais qu'ils me trouvent un avocat pour obtenir des papiers, mais ces gens-là ont vite compris qu'ils étaient face à un cas d'esclavage domestique. Ils ont contacté le Comité contre l'esclavage moderne. »*

Olivia a quarante-deux ans. Le CCEM est toujours à ses côtés et Olivia tient à être présente lorsqu'arrivent de nouveaux cas *« pour montrer qu'on peut se reconstruire, qu'on peut avancer »*. Le Comité a permis à Olivia de suivre des cours d'alphabétisation. Elle a pu travailler pendant six ans dans un magasin de cosmétiques. Mais la santé d'Olivia a commencé à décliner. De graves problèmes aux jambes, consécutifs à son année de torture, sont apparus. Elle a failli être amputée. En partie remise, elle a suivi plusieurs formations, dont l'une en photographie, qui lui a fait faire la connaissance de l'artiste photographe Raphaël Dallaporta auprès duquel elle a fait un stage. Elle a obtenu aussi un certificat de compétences parentales qui lui ouvre la possibilité de devenir famille d'accueil.

Mais son but ultime est de rentrer un jour au Togo pour y fonder une association de lutte contre l'esclavage moderne et y sensibiliser l'opinion. *« Car, conclut-elle, les racines de l'esclavage se trouvent là-bas, au Togo, et partout ailleurs en Afrique. »* Au terme de dix ans de procédure, l'exploiteuse d'Olivia a été condamnée à huit ans de prison ferme par la cour d'assises de Versailles. ■

# QUAND LES ENTREPRISES S'ENGAGENT AUPRÈS DES VICTIMES DE TRAITE

Par CRISTINA RAMOS ET YOLANDA GUTIERREZ, AFJ

Dans la plus grande discrétion, un foyer – fondé en 1967 par une congrégation religieuse pour héberger des jeunes filles venues travailler à Paris – reçoit prioritairement depuis 2005, des victimes de traite des êtres humains.

**« Les entreprises, en effet, ont le devoir de garantir à leurs employés des conditions de travail dignes et des salaires convenables, mais aussi de veiller à ce que des formes d'asservissement ou de trafic de personnes humaines n'aient pas lieu dans les chaînes de distribution . »**

Pape François, message du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Le foyer peut accueillir 15 femmes majeures <sup>[1]</sup>, avec quelques places supplémentaires d'urgence. Pour les accompagner, neuf personnes se relaient en permanence. Le séjour varie de quelques mois à trois ans. Signalées au foyer par la police, les services médicaux ou des associations caritatives, suivies par une psychologue, elles se reconstruisent progressivement après avoir subi d'importants traumatismes. La plupart sont originaires d'Afrique, avec quelques Françaises, issues généralement de familles déstructurées (trois, l'an dernier, sur la quarantaine de femmes passées par le foyer). L'association qui gère le foyer – membre du collectif Ensemble contre la traite des êtres humains – travaille depuis six ans en partenariat avec des entreprises pour ouvrir à ces femmes des fenêtres d'espoir sur l'avenir.

Dans la première, les pensionnaires allaient se faire gracieusement coiffer et maquiller, et quelques salariés venaient repeindre les murs du foyer ou faire du bricolage. D'autres fois, salariés et pensionnaires ont mis sur pied des jeux de piste pour découvrir Paris. Une entreprise informatique a travaillé à la reconstruction de la base de données puis a proposé d'effectuer des travaux de jardinage. D'autres, dans les domaines du voyage, de la banque, ont souhaité participer à ces échanges.

« Cela casse la routine de nos pensionnaires, explique Yolanda. Elles découvrent d'autres horizons, d'autres manières d'être et de penser. Pour les entreprises, c'est une autre forme de mécénat. Elles nous apportent à la fois des connaissances techniques et des salariés sont sensibilisés à notre cause. » ■

[1] Les mineures devraient être prises en charge par un dispositif national spécifique.

# LA COOPÉRATION AVEC LES AVOCATS POUR LA PROTECTION DES VICTIMES

Par M<sup>e</sup> JULIETTE VOGEL,  
avocate du réseau du Comité contre l'esclavage moderne

**La reconstruction des victimes de traite des êtres humains passe par la reconnaissance de leur statut de victimes.**

## REGARD DES ENQUÊTEURS ET DES MAGISTRATS

Bien souvent, les victimes sont considérées comme des personnes en situation irrégulière. On constate une tendance à nier ou minimiser les faits. Lors de confrontations, le discours des exploitants apparaît bien plus crédible. Les magistrats comprennent mal que la supposée victime d'esclavage moderne ne saisisse pas chaque occasion pour dénoncer les faits ou s'enfuir. Il est donc nécessaire que la victime soit accompagnée tout au long de la procédure, et ce dès son dépôt de plainte, par une association comme le CCEM et/ou un avocat, pour veiller à ce que l'enquête ou l'instruction ne soit pas menée à charge contre la victime. L'avocat de la partie civile devient un acteur à part entière dans ces dossiers et interviendra pour contrebalancer les éventuelles carences procédurales.

## LA LONGUEUR DES PROCÉDURES PÉNALES

Souvent, la procédure pénale est très longue, avec pour conséquences une déperdition des preuves, un risque de flou et de confusion dans la version de la victime.

Comment une victime peut-elle se reconstruire quand elle est amenée à revivre et décrire précisément les événements traumatisants à chaque audition, sur des faits qui datent d'il y a cinq, dix ou quinze ans ? Chaque propos est disséqué, interprété, questionné. La victime n'a pas droit à l'erreur, elle doit se souvenir de tout. Sinon, la partie adverse ou les juges ne manqueront pas de relever ses contradictions. Dans ces dossiers d'esclavage domestique, il s'agit de la parole de l'un contre celle de l'autre.

## LES CHEFS D'INFRACTION RETENUS NE COUVRENT PAS L'INTÉGRALITÉ DE LA SITUATION D'EXPLOITATION

Les infractions les plus souvent retenues sont le travail dissimulé, l'aide à l'entrée ou au séjour irrégulier, la rétribution inexistante ou insuffisante du travail d'une personne vulnérable ou dépendante. *A contrario*, l'infraction de soumission d'une personne vulnérable ou dépendante à des conditions de travail ou d'hébergement contraires à la dignité humaine est peu retenue par les magistrats, et celle de traite des êtres humains quasiment jamais. Ces infractions sont mal connues et plus difficiles à appréhender. Pour beaucoup, l'infraction de traite des êtres humains est synonyme de « réseau international », de « criminalité organisée » et de « transport en masse ».

## LES PEINES PRONONCÉES SONT DÉRISOIRES, SANS COMMUNE MESURE AVEC LES FAITS DÉNONCÉS

Les exploitants sont très peu souvent condamnés à des peines de prison, et ces peines sont majoritairement ordonnées avec sursis. En cas de condamnation au paiement de dommages et intérêts, il est rare que leur montant soit en

adéquation avec les préjudices subis, et qu'ils soient, *in fine*, effectivement réglés à la victime.

« *Rendre visible l'invisible* » est une responsabilité collective et individuelle. ■

## AVEC LES INSTITUTIONS, DÉFENDRE LES DROITS FONDAMENTAUX DES PERSONNES

*« Les États devraient veiller à ce que leurs propres législations nationales sur les migrations, sur le travail, sur les adoptions, sur la délocalisation des entreprises et sur la commercialisation des produits fabriqués grâce à l'exploitation du travail soient réellement respectueuses de la dignité de la personne. Des lois justes sont nécessaires, centrées sur la personne humaine, qui défendent ses droits fondamentaux et les rétablissent s'ils sont violés, en réhabilitant la victime et en assurant sa sécurité, ainsi que des mécanismes efficaces de contrôle de l'application correcte de ces normes, qui ne laissent pas de place à la corruption et à l'impunité. Il est aussi nécessaire que soit reconnu le rôle de la femme dans la société, en œuvrant également sur le plan de la culture et de la communication pour obtenir les résultats espérés. »*

*Pape François, message du 1<sup>er</sup> janvier 2015.*



# L'ENGAGEMENT D'UNE ASSOCIATION EN FAVEUR DES MINEURS CONTRAINTS À COMMETTRE DES DÉLITS

---

Par M. OLIVIER PEYROUX,  
*sociologue, président de l'association Koutcha*

Contraindre des enfants à commettre des délits – une forme  
d'exploitation relevant de la traite des êtres humains –  
est une pratique ancienne en Europe.

Dès les années 1980, des jeunes filles « roms » yougoslaves étaient contraintes à voler (pickpockets), par leur famille ou leur belle-famille. La majorité était recrutée par mariage. L'emprise psychologique reposait sur un dévoiement des fonctionnements familiaux. Quarante ans plus tard, ces mêmes groupes familiaux – certains en sont à la troisième génération – continuent de recruter et d'exploiter des jeunes filles (France, Allemagne, Italie, Autriche), de la même manière, sans être véritablement inquiétés.

À la fin des années 2000, des groupes criminels issus de petites villes roumaines exploitent à leur tour des enfants (mendicité, vol). Le cas de la ville de Tandarei est emblématique. Malgré enquêtes et arrestations – l'organisation repose sur quelques individus ayant migré au Royaume-Uni et fait venir des enfants pour les contraindre en France, en Espagne, au Royaume-Uni et en Allemagne – dix ans plus tard, l'asservissement est devenu un modèle économique familial, signe de prestige social. Au milieu des années 2000, il y avait une quarantaine de villas appartenant à différents clans, aujourd'hui le nombre de « palais » est supérieur à 200.

Les modalités d'emprise reposent sur un conflit de loyauté et une reconnaissance sociale. Afin de faire échouer la protection des

enfants, et échapper aux poursuites pénales, ces différents groupes (Balkans, Roumanie) ont pour principale stratégie de déplacer ces enfants dans des pays voisins – les récupérant rapidement, à leur sortie de foyer ou de prison. L'exploitation se perpétue, faute de lieux adaptés et d'un suivi transnational – signe d'un échec collectif des États et de l'Europe à penser une protection de l'enfance adaptée à ces victimes.

Jusqu'en 2015, ces situations de traite se limitaient à des groupes familiaux relativement restreints. L'arrivée importante de mineurs non accompagnés en Europe a favorisé le développement de cette forme de traite. D'après Eurostat, entre 2008 et 2013, le nombre de mineurs sollicitant l'asile en Europe s'établissait autour de 11 000. En 2014, il a doublé. En 2015, ils étaient 96 465, neuf fois plus qu'en 2013. Si ces statistiques ne permettent pas de connaître le nombre réel de jeunes arrivés en Europe<sup>[1]</sup>, elles expliquent les changements de pratiques des États : sans l'explicitier, ils ont modifié leurs standards de protection de l'enfance. Depuis 2015, les pays européens tendent à limiter les coûts de prise en charge de ces mineurs. Cette prise en charge *a minima* et l'obtention peu probable de papiers à dix-huit ans augmentent le risque de récupération de ces enfants par des groupes criminels.

[1] Dans certains pays (Grèce, Espagne, France) il y a peu de demandes d'asile pour les mineurs non accompagnés (MNA) ; en Suède, en Allemagne, elles sont quasi systématiques. Ainsi, en 2016, ces demandes ont été de 30 en Espagne et de 475 en France.

## RECRUTEMENT DE MINEURS SANS VÉRITABLE PROJET MIGRATOIRE

Les mineurs non accompagnés algériens exploités dans la délinquance illustrent ce phénomène, mal identifié par les services de protection de l'enfance. Au cours de mes recherches auprès des autorités et des ONG de terrain, j'ai constaté une sur-représentation de jeunes Algériens impliqués dans des activités délinquantes (Allemagne, sud-Autriche, Belgique, Espagne, France, Grèce, Italie et Suède). Les délits sont semblables : vol à l'arraché (téléphones portables, chaînes en or), vente de drogues et de cigarettes de contrebande. Le *modus operandi* est commun : ces jeunes sont recrutés localement par des compatriotes installés dans ces pays de destination, utilisés pour les trafics et le vol à la personne.

Pour mieux comprendre, prenons l'exemple français. À Paris <sup>[2]</sup>, Lille, Marseille ou Caen, depuis 2015, les mineurs non accompagnés de nationalité algérienne sont les plus nombreux (déferrements et incarcérations). L'arrivée de ces mineurs est passée relativement inaperçue, car ils sont peu nombreux par rapport aux Afghans ou Maliens. Beaucoup ont pris un vol pour Istanbul avec un visa de touriste, ont rejoint la Grèce, les Balkans puis l'Europe de l'Ouest, comme les Syriens ou les Afghans. En

revanche, une fois arrivés, la possibilité extrêmement restreinte d'obtenir l'asile les a incités à sortir du droit commun. Combien sont récupérés par des organisations criminelles locales ? Il n'est pas possible de dresser un profil sociologique particulier. Les jeunes pris dans ces formes d'exploitation n'ont pas de relais fiables dans les pays de destination. Ces adolescents sont souvent partis sans tenir compte de l'avis de leurs parents et même parfois sans les informer <sup>[3]</sup>. Ils n'ont pas pu miser sur des attaches familiales solides installées à l'étranger.

Au cours d'entretiens, la majorité des jeunes expliquait avoir rejoint une parenté éloignée, installée depuis longtemps en France. Les liens n'étant pas forts, des tensions apparaissent : le jeune préfère partir et tenter seul sa chance dans des grandes villes. De nombreuses informations circulent sur les réseaux sociaux : points de rencontre (le quartier de la Goutte d'Or à Paris, etc.), modalités pour bénéficier d'un logement gratuit, d'argent de poche... Mais la réalité est éloignée des promesses. Un sentiment d'injustice et d'abandon s'abat sur ces adolescents désormais à la rue, sans revenus. Après cette série d'échecs, ils s'adressent à – ou sont abordés par – des compatriotes installés en France, originaires des mêmes villes (Annaba, Alger, Oran, etc.), qui leur proposent hébergement et « travail »,

[2] En 2017, les mineurs algériens incarcérés à Fleury-Mérogis étaient 70, les Marocains, 40, et les Roumains, une vingtaine. Ces chiffres donnent une tendance, sans refléter nécessairement l'activité délinquante des MNA en région parisienne. Ils reflètent la politique du Parquet qui décide, selon ses propres critères, de défermer ou non tel ou tel mineur en fonction du délit commis, de sa situation familiale, du nombre de mineurs déjà déferés, etc.

[3] En Algérie, une association aide les familles dont les enfants sont partis en Europe sans donner de nouvelles.

[4] *National Referral Mechanism Statistics – End of Year Summar 2014 et 2017*, National Crime Agency.

[5] NICOLAS LAINEZ, « L'exploitation de la sexualité des femmes par leur famille au Vietnam : financer les chocs exogènes et le crédit informel », *Autrepart*, vol. 66, n° 3, 2013, p. 133-152.

[6] D. SILVERSTONE, S. SAVAGE, « Farmers, factories and funds : organised crime and illicit drugs cultivation within the British Vietnamese community », *Global Crime*, vol 11 (1), 2010, p. 16-33.

[7] En novembre 2010, près d'un an après la Serbie et la Macédoine, la Bosnie-Herzégovine et l'Albanie obtiennent la libéralisation des visas courts-séjours pour l'espace Schengen.

comme la vente à la sauvette de cigarettes. Rapidement tenus par la dépendance aux stupéfiants, l'endettement et les menaces, ils basculent dans la vente de haschich ou le vol. Les mineurs algériens sont les plus nombreux. D'autres organisations s'inspirent de ces pratiques à l'encontre de mineurs albanais, marocains ou guinéens.

## RÉCUPÉRATION DES MINEURS POUR LE TRAFIC DE DROGUE

Les mineurs exploités dans le vol retiennent l'attention des autorités, car ils troublent l'ordre public. Cette attention ne se traduit pas nécessairement par une protection : ces mineurs connus sont ciblés par les politiques répressives de lutte contre la criminalité. D'autres adolescents, tenus par des organisations criminelles nettement plus structurées, ne sont pas repérés par les autorités, sauf au Royaume-Uni. Le cas des mineurs vietnamiens exploités dans la culture de cannabis par les trafiquants de drogue en est une illustration : beaucoup sont recrutés comme jardiniers pour la culture *indoor* du cannabis. Les mineurs reconnus officiellement comme victimes potentielles de traite, sont passés de 117 en 2014 à 362 en 2017 [4], signe d'une industrie en plein développement. Pour l'instant, seules les autorités britanniques reconnaissent offi-

ciellement la présence de mineurs victimes de traite. Ailleurs, des situations similaires existent mais ces mineurs ne sont pas protégés par les autorités.

Ces migrants vietnamiens, issus de familles d'agriculteurs ou de pêcheurs, viennent de régions rurales (province de Nghe An). Majoritairement hommes seuls ou mineurs, ils ne peuvent compter sur des réseaux de proches dans les pays de destination. Au pays, ils n'ont pas accès au crédit bancaire et doivent donc recourir à des prêteurs privés. Les travaux de Nicolas Lainez [5] montrent la diversité des prêts informels et la variabilité des taux en fonction de la durée de l'emprunt, de la réputation de la famille, etc. – des taux pouvant aller jusqu'à 25 % par mois. En résulte une diversité de statuts chez ces jardiniers. Pour certains, cette activité fournit un moyen rapide de rembourser leur dette, puis d'emprunter à la communauté afin d'ouvrir leur propre affaire. Pour d'autres, c'est un asservissement pour plusieurs années, avec des risques de représailles sur la famille restée au pays [6]. D'autres cas, moins documentés, sont apparus ces dernières années, comme celui des mineurs albanais utilisés pour le transport et la vente d'héroïne. Avec la libéralisation des visas courts séjours dans l'espace Schengen (2010) [7], des pays comme l'Allemagne et la Belgique ont vu affluer nombre de demandeurs

d'asile albanais, macédoniens, serbes, etc. En 2014, les Albanais étaient la première nationalité demandant asile en Allemagne. L'afflux des réfugiés syriens à partir de 2015 et le taux de reconnaissance de plus en plus faible pour les Albanais, n'ont pas fait diminuer le nombre de départs. Des agences de petites organisations criminelles albanaises fleurissent dans les rues de Shkodër ou de Tirana : elles vendent des prestations pour la migration et pour l'obtention de demande d'asile en France ou en Allemagne, grâce à de faux certificat de *gjakmarrja* (vendetta).

Pour certains mineurs isolés albanais, la nécessité de rembourser des dettes a facilité leur recrutement pour les cambriolages et surtout le trafic d'héroïne. Cette drogue, dont la consommation était en nette diminution, a fait son retour en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Pays-Bas, en Belgique, etc. Ceci s'explique par la surproduction de pavot en Afghanistan. En Europe, d'après l'ONU DC, ce trafic est surtout contrôlé par des groupes criminels turcs et albanophones (Kosovo, Albanie), qui ont depuis quelques années recours à des mineurs albanais, candidats à la migration, pour la revente et le transport d'une ville ou d'un pays à l'autre [8]. Certains mineurs sont insérés dans ces organisations, d'autres y sont exploités avec des pressions importantes sur eux et leur famille restée au pays. Le recours à

**« LES MINEURS  
SONT EXPLOITÉS  
PAR DES ORGANISATIONS  
CRIMINELLES AVEC  
DES PRESSIONS  
IMPORTANTES SUR EUX  
ET LEUR FAMILLE RESTÉE  
AU PAYS. »**

des mineurs pour le trafic de drogue touche de nouvelles nationalités. Depuis deux ans, les services médico-judiciaires de Lille et de Paris voient défiler des mineurs guinéens ayant ingéré des dizaines de capsules contenant de la cocaïne, en échange d'un billet d'avion. Il en est de même à Madrid ou à Bruxelles. Ces mineurs donnent peu d'informations sur les commanditaires. Ils font comprendre que cette alternative leur semblait nettement moins risquée et coûteuse que de traverser toute l'Afrique pour rejoindre l'Europe. La nouveauté ne provient donc pas du contrôle du trafic mais de l'emploi de mineurs non accompagnés, en hausse surtout depuis 2015 [9],

[8] Cf. entretien avec des magistrats du Royaume-Uni.

[9] Données tirées des rapports de la PJJ, protection judiciaire de la jeunesse, des différentes directions territoriales et des discussions avec les éducateurs à Paris, à Lyon, à Lille, etc.

d'après le nombre de déferrements. L'envie de migrer, la quasi-impossibilité d'accéder à l'Europe (Guinée, Sénégal, Vietnam), les risques liés à la route, ou le prix du passage, sont utilisés comme moyen de recrutement. L'objectif de ces organisations est d'asseoir un contrôle de la parole, une soumission permettant d'imposer des amplitudes horaires nettement plus importantes et donc des rémunérations plus faibles. Jusqu'à présent, en dehors des jeunes vietnamiens, bénéficiant d'une certaine vigilance des autorités au Royaume-Uni, ces jeunes sont traités, lors d'interpellations, uniquement comme des délinquants et sont régulièrement incarcérés. Ce fonctionnement participe à leur isolement et au sentiment que les institutions de protection sont incapables de les protéger.

mineurs potentiellement victimes de traite pour éviter leur «re-exploitation», à financer des établissements spécialisés pour les mineurs victimes de traite ou à cibler davantage les familles ou les groupes qui exploitent.

Au regard des principes concernant la protection de l'enfance et celle des victimes de la traite<sup>[10]</sup>, cette attitude surprend. Elle s'explique par la priorité donnée à la politique de contrôle migratoire primant sur toute autre considération tant pour l'Union européenne, les États que dans une partie de plus en plus importante de l'opinion publique.

L'aide à la coopération est même devenue conditionnée à l'adoption de mesures pour la lutte contre la migration clandestine<sup>[11]</sup>. Les mineurs non accompagnés n'échappent pas à cette logique : petit à petit, leur image d'enfant s'est effacée. Il devient alors moins choquant qu'ils soient dépourvus de protection inconditionnelle. On les tient pour fraudeurs (faux mineurs) ou futurs migrants clandestins. On propose une prise en charge *a minima* pour un coût réduit. L'accès aux cours de langue ou aux études est de plus en plus rare, ce qui hypothèque l'accès au marché du travail et la possibilité de régularisation. Les organisations criminelles sont les seules à proposer des activités rémunératrices immédiates et/ou des perspectives d'avenir en leur sein.

[10] Cf. Convention internationale des droits de l'enfant adoptée par l'ensemble des pays européens. Directive UE/2011/36 dont l'accent est mis sur la protection des victimes de traite des êtres humains et qui s'impose à l'ensemble des États membres depuis 2011. L'obligation de transcription dans le droit national date d'avril 2013.

[11] CLAUDIA CHARLES et LOLA SCHULMANN, *De Rabat à Khartoum : l'externalisation en marche*, Atlas des migrants en Europe, Éd. Armand-Colin, Paris 2017.

## UNE PROTECTION DE L'ENFANCE QUI PEINE À S'ADAPTER

Cette tendance se renforce et nécessite de repenser la protection de l'enfance : adaptation des structures d'accueil, mécanismes de suivi transnational et meilleure coopération entre police, justice, travailleurs sociaux et ONG. Si au sein de l'Union européenne ces mesures ne sont pas si difficiles à mettre en place, pour l'instant les États ne semblent pas disposés, par exemple, à créer un fichier commun des

Pour sortir de cette impasse, l'accueil des mineurs non accompagnés doit être totalement repensé. Contrairement aux discours populistes, leur arrivée dans une Europe vieillissante, où de nombreux secteurs économiques connaissent d'importantes pénuries de main-d'œuvre, peut être un atout, si ces jeunes bénéficient d'une formation qualifiante : c'est un investissement bénéfique économiquement, et la principale prévention contre la récupération de ces jeunes par des réseaux criminels. Pour les enfants victimes de traite, les exemples des familles ex-yougoslaves (*supra*) démontrent que tant que la protection ne sera pas adaptée, ces enfants continueront d'être exploités.

En Europe, peu de dispositifs ont donné des résultats. En Belgique, le foyer Espéranto propose, depuis près de quinze ans, un accueil de ces enfants dans un lieu sécurisé avec une équipe spécialisée, une étape nécessaire pour les sortir efficacement de l'emprise des réseaux. En France, l'association Koutcha cherche à transposer cette expérience, en proposant un foyer similaire. Cette approche privilégie la protection des victimes. Elle va à l'encontre de la politique française actuelle sur la question des mineurs contraints à commettre des délits. En effet, dès treize ans, faute de lieux de placement adaptés, ces jeunes sont traités comme délinquants et régulièrement incarcérés. Ainsi isolés, ils ont le sentiment que les

**« PROTÉGER LES ENFANTS  
VICTIMES DE TRAITE EST  
UN ENGAGEMENT NATIONAL,  
EUROPÉEN ET INTERNATIONAL  
DE LA FRANCE. C'EST AUSSI  
LA MEILLEURE FAÇON  
DE LUTTER CONTRE  
LES POPULISMES. »**

institutions sont incapables de les protéger. Ce traitement nuit aussi à la répression car, jusqu'à présent, lors des procès portant sur cette forme de traite, aucune victime n'était présente à l'audience, fragilisant d'autant la position du ministère public.

Protéger les enfants victimes de traite est un engagement national, européen et international de la France. C'est aussi la meilleure façon de lutter contre les populismes car les mineurs contraints à commettre des délits alimentent les clichés racistes et justifient une approche uniquement répressive agissant comme un cercle vicieux sur l'exploitation de ces victimes. ■

# DES CONGRÉGATIONS AGISSENT

Par sœur ANNIE GOLAS,  
Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur

**Fuyant leur pays pour une vie meilleure, des femmes ont tout laissé : familles, enfants, maisons... Hélas, le fossé est immense entre rêves et réalité.**

**R**apidement, les femmes sont confrontées à des blessures nouvelles (déracinement, migration) et plus anciennes. Elles doivent s'adapter aux lois d'une nouvelle société, à une autre manière de vivre, une culture différente, une langue inconnue. Pour survivre, elles subissent très vite prostitution, travail forcé...

Les Champs de Booz <sup>[1]</sup> leur ouvre la porte, pour éviter les réseaux de traite. Elles y rencontrent des personnes qui les accueillent dans leur singularité et le respect de leur identité culturelle, à l'écoute de ce qui les habite : questions, souffrances, quête de sens, joies, foi, relations. Accompagnées, en sécurité, reliées à d'autres, elles peuvent entamer des démarches administratives, relire leur parcours pour obtenir un titre de séjour, un travail.

L'accompagnement se fait en partenariat avec d'autres associations, dans l'Église et la société civile, pour les soutenir dès leur arrivée en France et les aider à s'intégrer. Leurs besoins psychologiques, humains, spirituels sont pris en compte. L'hospitalité est essentielle : *« J'ai entendu le cri de mon peuple et je ne peux y être indifférent. »*

L'Église est engagée dans le secours, l'accueil, le soin. Attentive, elle invite les chrétiens à se laisser déranger, à se mobiliser pour dénoncer toute situation de traite et lutter contre toutes ses formes. Les Champs de Booz témoignent combien les femmes hébergées et accompagnées peuvent se reconstruire, envisager un avenir, croire à la vie, au possible, trouver leur place dans la société et en Église. Leurs cris sont un appel à la vie! ■

[1] Association composée de 22 congrégations, en collaboration avec des laïcs qui accompagne des femmes seules en demande d'asile.

# FOYER AMARANTA-GRENADE

Par M. JACQUES DUFFAUT, Secours catholique-Caritas France

**En danger, les victimes de trafiquants d'êtres humains, détectées par la police ou des associations, sont mises à l'abri dans des endroits tenus secrets, éloignés de leur lieu d'exploitation.**

**G**éré par une congrégation religieuse, les Sœurs adoratrices, Amaranta-Grenade est un des cinq refuges de ce type en Espagne. En juillet, le foyer accueille cinq Nigérianes, trois mineures et deux majeures. La plus âgée, trente-trois ans, se fait appeler Happy. Elle est avec ses deux enfants, douze et quatre ans. Ayant fui le Nigéria à vingt-et-un ans, elle a clandestinement embarqué au Maroc sur un zodiac avec 35 migrants. Transie de peur, en pleine nuit, elle a rejoint les Îles Canaries, sa fille âgée de quelques mois dans les bras. « *Quand on était au Nigeria, on croyait ce qu'on voyait dans les films: tout semblait facile en Europe. Mais rien n'est facile ici.* » Aux Canaries, la femme qui l'avait abordée à Lagos l'attend. « *Elle m'avait promis que je gagnerai ma vie en ramassant des tomates dans une ferme.* » Mais son interlocutrice lui retire sa fille et l'oblige à se prostituer. « *Pour revoir ma fille et payer la personne qui s'occupait d'elle, je devais lui rapporter de l'argent.* » Pour se libérer de sa « dette », Happy doit rassembler 45 000 euros – une tâche impossible. Après plusieurs années de prostitution, la police arrache Happy et sa fille des griffes de la maquerele.

Quant à Marcelline, elle a une vingtaine d'années. Son calvaire a été plus court, comme celui des trois mineures (l'une, treize ans, les autres, dix-sept ans) qui ont quitté le Nigeria, croyant savoir ce qu'on attendait d'elles. Sur place,



© XAVIER SCHWEBEL / SECOURS CATHOLIQUE - CARITAS FRANCE

elles ont découvert la violence d'une situation qu'elles imaginaient romantique. Le foyer les loge en chambres individuelles, les nourrit, et leur remet 15 euros par semaine. Elles participent aux tâches ménagères. « *L'idée est de former une grande famille* », souligne Maria, assistante sociale. Tout est fait pour les rendre autonomes et qu'elles ne restent pas plus de trois ans. Des avocats se chargent de régulariser leur séjour. Les adultes suivent des cours au centre de formation de la Caritas paroissiale. Les mineures vont à l'école comme les filles de leur âge. Dès qu'elles auront un titre de séjour et un emploi, les résidentes partiront. ■

L'Église, des organismes d'État, les caritas locales et nationales collaborent à leur réintégration sociale. Si nécessaire, l'accompagnement (Amaranta, Caritas) se poursuit après leur départ du foyer.

# LA MISSION DE LA MER

## « PRIS DANS LE FILET... »

Par le P. MIKEL EPALZA, responsable de la Mission de la mer

**Des centaines de milliers de jeunes sont pris dans les mailles du filet de la traite humaine, dans le monde de la pêche. Au départ, il y a la grande pauvreté de millions de jeunes, asiatiques notamment, désœuvrés, prêts à tout pour gagner leur vie.**

**A** l'arrivée, des armateurs de chalutiers de pêche au large et de pêche hauturière vont les exploiter. Au milieu, des agences de recrutement font de fausses promesses : « *Allez travailler gratuitement quatre mois et, après, vous serez enrôlés.* » Cela peut durer un an. Elles exigent une garantie financière ; pour ne pas la perdre, les marins n'osent rien dire. Elles font signer des contrats mais, à bord, un autre contrat est appliqué. Des contrats sont écrits en langue inconnue des marins, ou signés à l'avance. Les marins sont ainsi embauchés dans des conditions très défavorables, pris dans le filet. Ils peuvent ne pas toucher terre douze mois durant, vivre dans des conditions ignobles d'insécurité et d'hygiène, être sous-payés ou impayés. Par mois, sur 350 dollars, nourriture déduite, la famille n'en reçoit qu'une centaine. Certains armateurs pratiquent la pêche INN (illicite, non déclarée, non réglementée). S'ils sont pris, ils doivent payer une amende, ils la font alors payer par les marins,

qui ne le peuvent et vont en prison pour des années, abandonnés loin des leurs. Devant cet engrenage, de plus en plus de marins se suicident. Les pays exploités sont, entre autres, Taïwan, la Corée du Sud, la Thaïlande...

Pour protéger les pêcheurs, le levier le plus important est la Convention n° 188 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail dans la pêche. Mise en chantier en 2003, adoptée en 2007, elle est entrée en vigueur le 16 novembre 2017. Pour les pays qui l'ont ratifiée, elle y a force de loi. Vingt-cinq millions de pêcheurs dans le monde ne sont pas couverts par elle. Un pays peut adopter progressivement cette convention, sauf pour les navires de plus de 24 mètres et restant plus d'une semaine en mer, qui doivent l'appliquer en totalité. Cette convention introduit une nouveauté : la responsabilité de l'État du pavillon et celle de l'État du port. Les standards de la Convention 188 (contrats, salaire, repos, hygiène, sécurité, etc.) sont contrôlés par des inspecteurs.

Le *motu proprio Stella Maris* (Jean Paul II, 31 janvier 1997) recommande de travailler avec les ONG pour dénoncer les problèmes des marins, faire pression en s'appuyant sur les conventions internationales, demander des certificats prouvant que le poisson a été pêché sans exploitation,

mettre en place des lieux d'accueil des marins, les visiter, s'appuyer sur la force spirituelle. Le cardinal Turkson précise : favoriser les liens familiaux, protéger les victimes, poursuivre les trafiquants, augmenter les contrôles, travailler à la ratification de la convention. ■





Le dessin de Sām, enfant ukrainien victime de la guerre, est suffisamment éloquent...

# « MÊME DES BÉBÉS SONT À VENDRE... »

Par le P. XAVIER JEYARAJ, sj  
Curie générale jésuite, secrétaire de Justice sociale, Rome

**Quant à la traite d'hommes, femmes et enfants (travail forcé, sexe...), l'Inde est un pays d'origine, de transit et de destination.**

La question est aigüe pour les femmes et les jeunes filles des communautés de la plus basse classe (les *dalits*). Selon les experts, des millions d'entre elles sont victimes d'exploitation sexuelle (Jharkhand, Orissa, Bengale occidentale, Assam). Selon Caritas, le trafic est élevé dans l'Assam (Nord-Est) : au moins 129 filles ont été contraintes au travail sexuel en 2016.

En 2010, j'ai travaillé à Dehli avec près de 150 filles contraintes au travail domestique, pour les aider à s'organiser et les informer au sujet de leurs droits. Beaucoup étaient arrivées à Dehli pour échapper à la faim et à la pauvreté, et gagner de l'argent pour leurs familles.

J'ai découvert qu'il y avait des milliers d'agences de placement : elles attiraient des jeunes filles hors de leurs villages reculés, avec de fausses promesses d'emploi (trafic sexuel, esclavage domestique). Quelques agences les avaient

**« LA QUESTION EST AIGÛE  
POUR LES FEMMES  
ET LES JEUNES FILLES  
DES COMMUNAUTÉS  
DE LA PLUS BASSE CLASSE  
(LES DALITS).**

même asservies pour accoucher de bébés à vendre à l'étranger. J'ai un vif souvenir du combat mené pour en sauver trois, qui subissaient travail forcé et abus sexuel dans une maison... d'officiers de police, à Jammu, depuis dix mois, sans salaire. ■



3

**AGIR ENSEMBLE**

« Tu sors sur les routes, tu supportes plein de choses, que c'est dégueulasse... Tu supportes pas ! C'est pas un plaisir, c'est rien. C'est vraiment un corps sans cœur, voilà, en des petits mots. Moi, je trouve ça mort, tu sens rien [...] Même on réfléchit, comment on peut sortir de là. Premièrement, il faut que la personne trouve un endroit où dormir, quoi manger, quoi s'habiller.

Deuxièmement, il faut qu'elle trouve quelqu'un qui va l'aider, lui apporter son soutien.

Troisièmement, qui va lui donner courage. Parce que dès que tu es là-dedans, sans ça, tu peux pas réfléchir, tu réfléchis pas bien. Dès que tu es dans la rue, tu peux acheter tout ce que tu veux, mais sans penser que tu es en train de vendre ton corps à quelqu'un » **(Irina, victime de traite).**

## FAIRE DES **DIAGNOSTICS TERRITORIAUX**

Par *LUCIE GIL, Amicale du Nid*

[1] 62% selon l'étude Proscost de 2015 (Mouvement du Nid et de Psytel).

[2] Loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.

[3] Le rapport complet et la synthèse sont consultables sur le site de l'Amicale du Nid : [amicaledunid.org/ressources/](http://amicaledunid.org/ressources/).

En établissant des diagnostics dans des départements peu sensibilisés, apparaît la question de la prostitution et de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les données sont collectées auprès des structures locales susceptibles de rencontrer des victimes (social, santé, jeunesse, sécurité, justice, etc.) et sur internet, premier mode de mise en relation avec les acheteurs de prostitution<sup>[1]</sup>.

Les cartographies établies, non exhaustives, donnent une idée de l'ampleur du phénomène et de la varia-

bilité de ses formes. Elles alimentent les travaux des commissions départementales mettant en œuvre la loi du 13 avril 2016<sup>[2]</sup>. Le but ? Mieux prévenir, repérer, prendre en charge les victimes.

Quatre diagnostics ont été finalisés : Val-d'Oise, Val-de-Marne, Yvelines, Seine-et-Marne<sup>[3]</sup>.

D'autres sont en cours : Maine-et-Loire, Pas-de-Calais, départements bretons. L'Amicale du Nid appuie leur réalisation dans la Creuse, l'Aube et la Haute-Marne. ■

## FACILITER L'ACCÈS AUX SOINS

Par MAGALI POIRIER, AFJ

Les victimes de traite ont un besoin urgent de soins médicaux, en particulier gynécologiques. Elles sont nombreuses en situation irrégulière, sans couverture médicale, non informées de leurs droits ou de l'offre de soins disponible, inconscientes des dangers encourus. Certaines sont habitées par la crainte de représailles si elles se tournent vers des institutions. Pour elles, il existe l'Aide médicale d'État (AME), difficile à obtenir : il faut prouver sa présence sur le territoire français et avoir une pièce d'identité. Pour obtenir la couverture maladie universelle (CMU), il est nécessaire d'être en cours de régularisation ; la procédure peut durer jusqu'à trois mois.

Des associations répondent à l'urgence de soins grâce à un réseau de partenaires : professionnels de santé (médecins, hôpitaux, centres médicaux, gynécologues...), permanences médicales de médecins bénévoles, permanences d'accès aux soins santé (PASS) dans les hôpitaux qui assurent un accueil inconditionnel – mais très chronophage pour les membres de l'équipe accompagnant la victime – et médecins partenaires de quartier. En cas de nécessité, les associations pallient avec leurs propres moyens l'absence de couverture santé des victimes. Une difficulté, en termes de disponibilité et d'avance des frais médicaux. Un système d'obtention des droits plus simple et rapide permettrait de subvenir

plus facilement aux besoins des victimes. À plus long terme, les associations font des propositions. Le bénéfice de l'AME pour toute victime de traite étrangère devrait être indépendant de sa durée de présence sur le territoire. De même, l'ouverture de la CMU ne devrait pas être conditionnée à la présentation d'une pièce d'identité car une des caractéristiques de la traite est la confiscation des pièces d'identité...

Face à un état de santé souvent préoccupant, il est important d'identifier les besoins et les urgences, de réaliser rapidement des bilans complets (médecine générale, gynécologie, dépistages VIH, hépatites et maladies sexuellement transmissibles, ophtalmologie, dermatologie, soins dentaires), de traiter les pathologies détectées, de prendre en charge des troubles parfois très anciens et les douleurs somatiques, d'accompagner le suivi des traitements et des rendez-vous médicaux ; de sensibiliser à la santé sexuelle, d'éduquer à une meilleure connaissance du corps, des maladies, des représentations socio-culturelles de la santé, des soins ; de permettre à la victime de s'approprier progressivement son parcours de soin (identification des lieux ressources, démarches à effectuer, ouverture et renouvellement des droits), bref de s'autonomiser. ■

## S'INFORMER, SE FORMER

*Par AURÉLIE JEANNEROD, chargée de projet et de plaidoyer  
contre la traite des êtres humains, ECPAT, France*

Comment lutter contre le phénomène transnational et protéiforme de la traite ? On n'en connaît parfois ni l'existence, ni le fonctionnement, ni les signes permettant d'identifier une victime, ni le cadre légal national, européen, international de protection et de répression. S'informer est la première bonne réponse, un devoir !

Le Plan d'action mondial des Nations unies contre la traite des êtres humains (A/RES/64/293) se décline en 4P : Prévenir et combattre la traite, Protéger et aider les victimes, Poursuivre les auteurs, et renforcer les Partenariats établis. La création d'outils et de modules de prévention et de formation, dédiés aux différents acteurs en contact avec de potentielles victimes (magistrats, avocats, police, politiques, professionnels de l'asile, travailleurs sociaux, administrateurs *ad hoc*, secteur médico-social, société civile...) ne peut être envisagée sans un travail pluridisciplinaire de fond, mené en amont – une articulation entre recherche plurisectorielle, terrain (avec des victimes), et recueil de leur parole.

Les organisations criminelles progressent vite dans leurs modes opératoires et nous devancent largement ! Pour donner des réponses adaptées (protection, prise en charge, répression), j'ai expérimenté la nécessité de travailler les partenariats coordonnés entre les expertises (sociales, psychiques, policières, juridiques, sociologiques...) pour une vraie appréhension des problématiques : ainsi peuvent être mises en place des actions pérennes de lutte contre la traite et de poursuite des auteurs. Autant d'enjeux que ECPAT relève au niveau national et international, avec un axe spécifique sur l'exploitation sexuelle des enfants.

Notre mandat auprès d'eux nous permet d'agir, de la constitution de partie civile sur des affaires de traite aux travaux pluridisciplinaires et transnationaux, en passant par les projets pilotes de terrain. Ces champs d'actions permettent de faire des constats au plus proche de la réalité et de les partager pour défendre l'intérêt supérieur de tous les enfants. ■



## CRÉER DES INSTRUMENTS JURIDIQUES POUR METTRE L'ÉCONOMIE AU SERVICE DU BIEN COMMUN

Par SWANN BOMMIER, chargée de plaider pour la régulation des entreprises multinationales au CCFD-Terre solidaire

**« Les entreprises, en effet, ont le devoir de garantir à leurs employés des conditions de travail dignes et des salaires convenables, mais aussi de veiller à ce que des formes d'asservissement ou de trafic de personnes humaines n'aient pas lieu dans les chaînes de distribution. La responsabilité sociale de l'entreprise est accompagnée par celle du consommateur. En effet, chaque personne devrait avoir conscience qu'acheter est, non seulement un acte économique, mais toujours aussi un acte moral. »**

Pape François, message du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Depuis les années 1970, les entreprises multiplient les codes de bonne conduite, labels et initiatives volontaires pour tenter de répondre des dommages sociaux et environnementaux qu'elles causent. La persistance des violations des droits humains et environnementaux met en lumière l'insuffisance des

mécanismes d'autorégulation pour modifier les conduites. Le CCFD-Terre solidaire a engagé un plaidoyer spécifique pour développer de nouveaux outils juridiques et mettre l'économie au service du bien commun. Au terme d'une épopée législative de quatre ans, la France s'est ainsi dotée en mars 2017 d'une loi pionnière : la « loi sur le devoir de vigilance ». Elle rend les entreprises françaises juridiquement responsables des violations des droits humains et environnementaux commises par leurs filiales et sous-traitants de par le monde.

Avec ses partenaires, le CCFD-Terre solidaire poursuit ce combat pour la régulation des multinationales aux niveaux européen et onusien, dans le cadre de la grande campagne de mobilisation « des droits pour les peuples, des règles pour les multinationales », qui a déjà recueilli le soutien de plus d'un demi-million de citoyens européens [1]. ■

[1] Campagne de mobilisation sur : [ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/partage-des-richesses](http://ccfd-terresolidaire.org/nos-combats/partage-des-richesses)

## TROUVER **UN EMPLOI DIGNE**

Par *NAGHAM HRIECH WAHABI, directrice de l'OICEM, Marseille*

En France, le Code du travail et les conventions collectives protègent les travailleurs et leurs droits. Toutefois des dérives existent : le non-respect des droits peut être tel que l'infraction de traite des êtres humains est caractérisée. La mobilité des travailleurs, notamment au sein de l'Europe (via leur détachement) et l'arrivée de migrants en situation de grande précarité ont augmenté les situations de traite, notamment dans l'agriculture, les BTP, le nettoyage, le travail domestique. Seule une coopération entre autorités, travailleurs, employeurs, syndicats

et associations peut contribuer à réduire ces pratiques contraires à la dignité humaine. Aux autorités d'appliquer les lois. Depuis avril 2016, les inspecteurs du travail sont habilités à relever des infractions de traite des êtres humains. Les travailleurs doivent être informés des lois les protégeant, dans leur langue natale. Des lois responsabilisent les employeurs. Enfin, associations et syndicats peuvent sensibiliser les travailleurs et les soutenir dans les démarches administratives et juridiques pour le respect de leurs droits. ■

## AGIR SUR **L'HÔTELLERIE**

Par *ARMELLE LE BIGOT-MACAUX, ACPE*

En France, la plupart des mineurs victimes de traite à des fins sexuelles sont exploités dans des appartements privés ou des chambres d'hôtels. Transportées de semaine en semaine dans des établissements de chaînes hôtelières de premier prix ou de moyenne gamme, dans différents départements, les victimes peuvent recevoir des dizaines de clients par jour. Les chaînes hôtelières et les sites de réser-

vation d'appartement jouent donc, de fait, un rôle dans la traite. Il convient de les impliquer dans la lutte : prévenir, contrôler plus efficacement les activités menées dans les établissements ; former les personnels au repérage et au signalement des victimes ; avertir les clients du caractère illégal de leurs « achats » de prestations sexuelles. ■



## AGIR SUR **LES MOYENS DE RECRUTEMENT**

Par *ARTHUR MELON*, *Agir contre la prostitution des enfants (ACPE)*

Les mineurs victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle sont recrutés par des connaissances (amis, camarades de classe, etc.), des annonces en ligne et des applications très populaires chez les jeunes... qui les introduisent facilement et rapidement dans les réseaux. Les victimes leur font confiance. Pour éviter que des mineurs ne se mettent en danger, il convient de :

- faire un travail de prévention au niveau scolaire, adapté à chaque tranche d'âge,
- responsabiliser les intermédiaires (sites internet et réseaux sociaux),
- limiter les risques liés à ces nouvelles technologies (police, justice),
- responsabiliser les entreprises qui négligent cette problématique. ■

## PLAIDER POUR UNE POLITIQUE PUBLIQUE EFFICACE DE PRÉVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA TRAITE

Par GENEVIÈVE COLAS, *Secours catholique-Caritas France*

Le Secours catholique - Caritas France, en lien avec les associations du collectif Ensemble contre la traite des êtres humains plaide, en France, tout au long de l'année, pour que la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains soient mieux prises en compte et pour construire un accompagnement digne des personnes victimes. Il agit aussi avec son réseau international Caritas internationalis, qui coordonne le réseau COATNET, auprès des instances internationales, car la traite est un phénomène que l'on ne peut résoudre à l'échelle d'un pays.

Par exemple, en France, le Secours catholique s'appuie sur les personnes concernées pour faire que les lois soient favorables aux personnes victimes et qu'elles soient appliquées. Il suit le lancement et la mise en œuvre des plans d'actions nationaux. Il fait connaître ses constats et ses propositions à l'occasion des élections françaises et européennes. Il intervient auprès des instances de l'Union européenne à travers la plateforme de la société civile contre la traite dont il est membre. Il interpelle régulièrement le GRETA du Conseil de l'Europe, chargé du suivi de la Convention du Conseil de l'Europe contre la traite. Il intervient auprès du Comité des droits de

l'enfant de l'ONU dans le cadre du suivi de la Convention internationale des droits de l'enfant. Il interpelle le Comité des droits de l'homme de l'ONU lors de l'examen périodique universel de la France...

À chaque fois que cela est possible, il permet aux personnes concernées elles-mêmes d'exprimer leurs propositions aux institutions. Ainsi lors de l'examen de la France par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU, des enfants ont rencontré ce Comité des droits de l'enfant à Genève et ont largement contribué à la prise en compte de la question des enfants des minorités en France (en particulier des Roms).

Dans des conférences internationales à New York ou Genève, des personnes victimes sont intervenues, parfois avec le récit de leur témoignage, parfois par le chant ou une autre expression artistique (car parler de sa propre situation de traite des êtres humains peut nécessiter d'autres formes que le langage parlé habituel).

Le site internet [contrelatrite.org](http://contrelatrite.org) permet de découvrir certaines de ces démarches de plaidoyer et d'action auprès des institutions. ■

## FOURNIR UN LOGEMENT, IMMÉDIATEMENT ET À LONG TERME

Par SYLVAIN CLOUQUEUR, *Les Champs de Booz*

**Un toit. C'est la demande pressante de femmes isolées, demandeuses d'asile ou récemment reconnues réfugiées. La pénurie de places d'hébergement les laisse errantes : salle d'attente d'hôpital, bancs d'une gare, la rue, une tente, ou, de guerre lasse, contraintes de « payer » sexuellement l'accès à une chambre. En grand danger de traite.**

À l'origine de l'association des Champs de Booz, il y a seize ans, l'engagement des congrégations fondatrices a permis de constituer un socle de places d'hébergement, porté depuis à une trentaine de places, grâce à ses efforts et aux contacts avec différents acteurs de solidarité, notamment la plateforme « Vicariat pour la solidarité ». La structure de cette capacité d'hébergement s'est modifiée depuis trois ans : à la suite de l'appel du pape François, se sont ajoutées de nouvelles places, sous forme d'accueil dans des familles et des paroisses, ou d'appartements mis à disposition, moyennant une participation modique aux charges. Un élan non démenti des particuliers, paroisses et congrégations. Et pourtant la liste d'attente s'allonge lors de nos permanences. Nous ne pouvons rien promettre avant des mois à des femmes épuisées par des nuits sans sommeil, désespérées par des appels sans succès au 115. Elles repartent résignées, parfois en colère. Aux souffrances et aux peurs qui les ont fait quitter leur pays, laissant derrière elles des enfants confiés à la dernière minute à une amie ou à leur mère, s'ajoutent, à l'arrivée, la solitude et l'incompréhension d'un monde qui ne peut (ou ne veut) pas leur permettre de vivre dignement. Mais quel soulagement et

quelle joie lorsque leur tour est venu d'accéder à un hébergement : avoir la clé de l'appartement, ouvrir la porte, pénétrer dans un espace à soi, déposer et ranger ses affaires, se reposer sur un lit, disposer d'une cuisine, d'une salle de bains. Rien de luxueux mais simplement un endroit où on peut souffler pendant un an, ne plus penser à l'abri à chercher pour la nuit prochaine. C'est indispensable pour préparer sereinement dossier de demande d'asile ou démarches dont l'administration est friande.

Héberger, c'est aussi accompagner pour faciliter l'intégration, guérir de souffrances souvent indicibles, redonner un sens au mot « avenir ». Si nous sommes attentifs à ce que chacune trouve sa place, nous souhaitons également que se développe un sens du bien commun, à travers des échanges entre colocataires (occupation des espaces, partage indispensable des tâches d'entretien). Autant de sujets potentiellement générateurs de conflits. Tout ceci requiert de l'équipe de bénévoles, disponibilité, patience, compréhension sans exclusion de la fermeté sur les valeurs fondamentales que nous défendons : le respect de l'autre, quelle que soit sa religion, son ethnie, son pays d'origine. ■

## CONSCIENTISER LES CLIENTS...

Par CATHERINE GOLDMANN, *Fondation Scelles*

La Fondation Scelles a été sollicitée par l'Association de politique criminelle appliquée et de réinsertion sociale (APCARS) pour mettre en œuvre et co-animer les stages de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels, une mesure alternative aux poursuites, prévue dans la loi de lutte contre le système prostitutionnel (13 avril 2016). Large place est faite aux échanges et à l'interactivité avec les stagiaires. Un module sur les

visages de la prostitution en France aborde les phénomènes liés à la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle, les filières mises en place par les réseaux, l'exploitation des victimes – du recrutement à l'exploitation – et les moyens utilisés pour contraindre les victimes. Appuyés par des témoignages audio et en direct, ce stage impacte très clairement la vision de l'exploitation sexuelle des participants. ■

## SE RECONSTRUIRE À TRAVERS L'ART ET LA CULTURE

Par NAWEL LAGLAOUI, *directrice de Hors la rue*

Depuis cinq ans, dans son centre d'accueil de jour, dans la rue, lors de maraudes, Hors la rue propose des temps et des ateliers individuels et collectifs de médiation artistique et d'art-thérapie à des mineurs victimes de traite, ou présumés tels : une pause dans leur quotidien, un lieu d'expression et de rencontre, une activité positive et valorisante, un temps de repos psychique, un moment de reprise de confiance, et surtout un moyen de retrouver une vie d'enfant ou d'adolescent. À travers le jeu, des marionnettes, des fic-

tions, la musique (Joue ta Zik), la photo, le dessin, le théâtre... ils mettent en scène des aspects de leur vie qui les préoccupent mais dont ils ont du mal à parler : consommation de stupéfiants, prison, violence...

En se livrant à des créations artistiques sur des thèmes qui les touchent – l'amour, l'humour, leurs difficultés... – leur sensibilité ressort d'une façon qui [les/nous] étonne : ils se redécouvrent, se reconstruisent symboliquement, développent de nouvelles capacités. ■

# TRAVAILLER **EN RÉSEAU**

Par GENEVIÈVE COLAS,  
*Secours catholique - Caritas France*

Des chrétiens de France sont engagés dans différents réseaux de solidarité au niveau français, européen et mondial.

---

## **LE COLLECTIF ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

Rassemblant aujourd'hui vingt-huit associations et fédérations d'associations, le collectif Ensemble contre la traite des êtres humains a été créé par le Secours catholique - Caritas France qui le coordonne pour lutter contre ce fléau, qui nie les droits fondamentaux des victimes, et pour amener les décideurs politiques à s'impliquer dans la lutte contre ce trafic. Cette lutte doit permettre de protéger les droits des victimes dans le respect de chacun et chacune, dans le cadre d'une coopération internationale qui engage tous les acteurs, publics et privés, travaillant dans ce domaine. Elle doit aussi favoriser l'adoption de mesures destinées à sanctionner les personnes qui se rendent coupables de trafics. Les membres du collectif s'accordent à dire que la lutte contre la traite des êtres humains, compte tenu de sa complexité et de sa dimension mondiale, doit faire l'objet, pour être efficace, d'actions concertées dans le cadre d'une vision globale de la problématique. Ces actions doivent porter tout particulièrement sur les institutions.

---

---

## LE RÉSEAU COATNET

Le réseau œcuménique COATNET \* – coordonné par Caritas Internationalis – a pour but d'aider ses membres (catholiques, protestants, orthodoxes) à concrétiser leur engagement dans la lutte contre la traite des êtres humains. Ses membres sont des réseaux ou des organisations nationales dans près de 40 pays du monde. Ils s'engagent à échanger des informations, des réflexions et de l'expertise sur leur action ; à stimuler la coopération internationale dans l'aide aux victimes ; à prévenir la traite, à sensibiliser les populations ; à préconiser des politiques efficaces de lutte contre la traite qui placent la victime au cœur de leur élaboration ; à mobiliser le potentiel et les ressources des Églises et de leurs organes. COATNET monte des campagnes et des projets communs, est ouvert au dialogue et à la coopération avec des organisations d'autres confessions religieuses et allégeances qui luttent pour la même cause et partagent des valeurs similaires.

[\*] Christian Organisations Against Trafficking in human beings – NETWORK, coatnet.org

---



---

## LE RÉSEAU TALITHA KUM

« Et si les religieuses catholiques, implantées partout dans le monde, pouvaient se saisir de la réalité mondiale de la traite ? » L'appel du Pape, en 2001, a été entendu et a mobilisé des religieuses du monde entier pour lutter sur le terrain. À question internationale, réponse internationale ! Le réseau Talitha Kum, créé en 2009 par l'Union internationale des supérieures générales, est présent dans 77 pays sur les cinq continents. Parce que la dignité de chaque personne – créée à l'image de Dieu – est bafouée par la traite, les religieuses agissent dans leur pays et unissent leurs efforts pour prévenir, accueillir, conscientiser, dénoncer, militer, en appeler aux gouvernements, avec d'autres. Talitha Kum comporte des réseaux nationaux et des coordinations régionales.

---

## LE RÉSEAU RENATE

RENATE est la coordination européenne du précédent réseau et œuvre dans 31 pays. Plusieurs congrégations accueillent et accompagnent des victimes dans des logements fondus dans le paysage urbain, parmi les sœurs ou proches de leur lieu de vie, le temps nécessaire à l'apprentissage de la langue, l'acquisition d'une formation, l'obtention d'un travail et d'un logement. Le réseau est une occasion de rencontres, d'actions concertées avec l'Église, les gouvernements, les associations. Tous ces combats resteraient stériles sans la prière. RENATE a créé une « Maison de prière » pour les victimes et ceux qui en prennent soin.

---



## UN COMPAGNONNAGE

Joséphine Bakhita (1869-1947), originaire du Darfour (Soudan), ancienne esclave (enlevée à cinq ans, déclarée libre à trente ans) devint religieuse. Elle a été béatifiée le 17 mai 1992, puis canonisée le 1<sup>er</sup> octobre 2000, par Jean Paul II.

*« Sainte Joséphine Bakhita,  
enfant tu as été vendue comme esclave  
et tu as dû affronter des difficultés et des souffrances indicibles.  
Une fois libérée de ton esclavage physique,  
tu as trouvé la vraie rédemption dans la rencontre  
avec le Christ et son Église.*

*Sainte Joséphine Bakhita, aide ceux qui sont prisonniers de l'esclavage.*

*En leur nom, intercède auprès du Dieu de la miséricorde,  
afin que les chaînes de leur prison puissent être brisées.  
Puisse Dieu lui-même libérer tous ceux qui ont été menacés,  
blessés ou maltraités par la traite et par le trafic d'êtres humains.*

*Apporte le soulagement à ceux qui survivent à cet esclavage  
et enseigne-leur à voir en Jésus le modèle de foi et d'espérance  
afin que leurs blessures puissent guérir.*

*Nous te supplions de prier et d'intercéder pour chacun de nous :  
afin que nous ne tombions pas dans l'indifférence,  
afin que nous ouvrions les yeux  
et que nous puissions regarder les misères et les blessures  
de tous nos frères et sœurs privés de leur dignité et de leur liberté  
et écouter le cri de leur appel. Amen. »*

## PSAUME 105, 17-20

Joseph, à l'occasion de la traversée  
de l'épreuve qu'est l'esclavage,  
s'est laissé affiner – comme  
on purifie un métal –  
par la parole de Dieu.  
Le pharaon (le roi) l'a alors placé  
à la tête de ses possessions.  
Rendu libre, Joseph rend sages  
les autres. Des survivants  
à la traite pourraient  
bien avoir acquis  
cette même aptitude...

« [Le Seigneur] a envoyé  
devant eux un homme,  
comme esclave, il a été vendu :  
Joseph !

Ils ont serré dans l'entrave  
ses pieds, le fer est venu  
à son cou, jusqu'au temps  
où est venue Sa parole :  
le dire du Seigneur  
l'a purifié.

[Alors] le roi a envoyé  
[ses gens]  
le rendre libre,  
celui qui domine les peuples  
l'a alors relâché.  
Il [l']a placé seigneur  
pour sa maison  
et dominant sur  
toute sa possession,  
pour attacher ses princes  
à sa vie et ses anciens,  
il les rend sages ! »

# PRIÈRE

Psaume 69 relu, avec sa vie de victime, par Eva Sibylle Vogel-Mfato (extrait)

*« Sauve-moi, Dieu, car des eaux sont venues jusqu'à la gorge.  
Je m'enfonce dans un borbier de gouffre : aucune stabilité !  
Je suis venu dans les profondeurs de la mer et un courant m'a submergé.  
Quand je crie, brûlante est ma gorge, épuisés sont mes yeux, à cause de l'attente de mon Dieu.  
Ils sont nombreux, plus que les cheveux de ma tête, sont ceux qui me détestent pour rien... »*  
[Ps 69(68),1-5a]

*Ceux qui m'ont totalement en leur pouvoir,  
je suis censée rembourser de l'argent que je ne dois même pas.  
Dieu, tu sais comme j'étais innocente et naïve.  
Je suis devenue une étrangère pour mes propres frères et sœurs.  
S'ils savaient comment je gagne ma vie ici, ils refuseraient de me connaître plus longtemps.  
J'espérais la vie dans toute sa plénitude,  
les insultes de ceux qui méprisent ton nom sont tombées sur ma tête.  
Je pleure amèrement, je jeûne alors qu'ils se moquent de moi.  
Si je cherchais justice au-dehors, ils me mettraient en pièces.  
Ma prière s'élève vers toi, Seigneur.  
Que le temps vienne pour moi pour recevoir ta miséricorde.  
Dans ton grand amour, réponds-moi, sois fidèle, sauve-moi.  
Tire-moi, sors-moi de la boue avant qu'elle ne se referme sur ma tête.  
Réponds-moi, Dieu, ne cache pas ton visage à ta fille.  
J'ai tellement peur !  
Tu sais comment je suis insultée et humiliée, tu sais qui sont mes bourreaux.  
La honte a brisé mon cœur et m'a amenée au désespoir.  
J'aspire à quelqu'un qui me voie et se soucie de ma douleur, mais personne n'est là.  
Ils mettent de la drogue dans ma nourriture...  
Je suis dans la misère, tout mon corps me fait mal. Aide-moi, ô Dieu, et protège-moi.  
Je vais magnifier Dieu avec une action de grâce.  
Mes sœurs avec qui je partage cet esclavage me voient et chantent leur joie.  
Car Dieu entend la voix du pauvre et de l'indigent,  
Que le ciel et la terre louent Dieu, les mers et tout ce qui bouge en eux.  
Et de ces villes, nos descendants hériteront,  
et ceux qui aiment Dieu pourront y vivre en paix.*



## FACE À DE NOUVELLES FORMES DE SERVITUDE

Par le P. THIERRY MAGNIN, secrétaire général et porte-parole de la Conférence des évêques de France

**E**n préface, Mgr Bruno Feillet et Mgr Georges Colomb rappelaient ce passage conciliaire : « *Jamais les hommes n'ont eu comme aujourd'hui un sens aussi vif de la liberté, mais, au même moment, surgissent de nouvelles formes d'asservissement social et psychique* » (GS 4, 4).

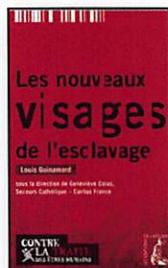
Qu'est-ce que l'esclavage dans les sociétés technologiques actuelles ? Comment les technologies numériques et les nano-biotechnologies, par exemple, peuvent-elles contribuer à de nouvelles formes d'esclavage moderne ? Les questions de violence, de cyberattaques, de pornographie par internet et les réseaux sociaux sont des formes déjà repérées, difficiles à endiguer. Celles relatives au harcèlement, notamment dans le monde scolaire, font peser de lourdes menaces. Tout en affirmant le grand intérêt des nouvelles technologies pour l'humanité, il est nécessaire de travailler les dérives possibles de leurs utilisations.

Les questions liées à la protection des données personnelles en sont une évocation signifiante, ainsi que l'influence des réseaux sociaux sur la pratique de la démocratie, lors d'élections. Au moment où se développe la reconnaissance faciale par intelligence artificielle, les questions de liberté et de discrimination se reposent de manière aigüe. Mais on pense aussi aux trafics d'organes et à la marchandisation du corps humain. La GPA peut ainsi conduire à de nouvelles formes d'esclavage.

Il s'agit d'explorer ces formes d'esclavage causées par l'abandon au marché de biens et de services, conduisant à réduire les êtres humains à de nouvelles formes de servitude qui nient leur inaliénable dignité. Plus que jamais, l'alliance entre développement des technologies et développement de l'éthique et du droit est nécessaire, non seulement au niveau des pays, mais surtout au niveau d'une régulation mondiale difficile à faire émerger aujourd'hui. ■

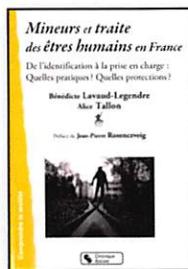


**Annexes**



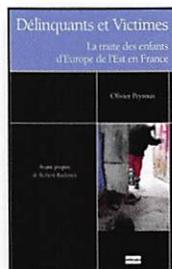
**LOUIS GUINAMARD  
GENEVIÈVE COLAS**  
*Les nouveaux visages  
de l'esclavage*  
Éditions de l'Atelier,  
2015, 217 pages.

Ce livre dévoile une part cachée de nos sociétés en décrivant, témoignages et analyses à l'appui, les différents systèmes qui organisent la traite. En s'appuyant sur l'expérience d'une vingtaine d'organisations luttant contre cette traite des êtres humains, cet ouvrage montre qu'il est possible de combattre ce fléau. Il invite chacun à agir afin que celles et ceux qu'on maltraite puissent enfin vivre debout.



**BÉNÉDICTE LAVAUD-LEGENDRÉ,  
ALICE TALLON**  
*Mineurs et traite des êtres  
humains en France.  
De l'identification à la prise  
en charge : quelles pratiques  
et quelles protections ?*  
Éd. Chronique Sociale,  
2016, 254 pages.

Cet ouvrage aborde les dispositifs de protection accessibles aux mineurs victimes de traite et le contenu de la prise en charge, conditions indispensables pour qu'ils puissent bénéficier de leurs droits, leur permettant de devenir des sujets libres.



**OLIVIER PEYROUX**  
*Délinquants et victimes.  
La traite des enfants d'Europe  
de l'Est en France*  
Non Lieu Éditions,  
2013, 202 pages.

Cette étude porte sur la traite des enfants originaires d'Europe de l'Est en France. Par qui ces enfants sont-ils exploités ? Pourquoi semblent-ils refuser toute forme de protection ? En nous plongeant dans l'univers des victimes, ce livre appréhende leurs difficultés à échapper aux exploiters. L'auteur apporte les clés de lecture indispensables pour cerner cette problématique.



**LUBNA POULET,  
ARTHUR MELON**  
*Exploitation sexuelle  
des mineurs en France.  
Connaître - Comprendre -  
Combattre*  
ACPE, 2018, 259 pages.

Étude portant sur les réponses de la police et de la justice en France, dans le domaine de l'exploitation et des violences sexuelles sur les mineurs.

Document disponible sur :  
[acpe-asso.org](http://acpe-asso.org)



**COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »**  
**#INVISIBLES...**

*Des enfants victimes de traite des êtres humains, en France*  
2016, 72 pages.

Le livret documentaire a été construit en cohérence avec le film #INVISIBLES. Il apporte des clés pour repérer les victimes, les identifier, les accompagner ou les orienter et alerter...

Document disponible sur :  
[contrelatraite.org](http://contrelatraite.org)



**COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »**  
**#DEVENIR**

*Accompagner les enfants victimes de traite et éviter la traite des mineurs*  
2016, 116 pages.

Le livret documentaire a été construit en cohérence avec le film #DEVENIR. Il apporte des clés pour accompagner les mineur/es victimes afin qu'ils/elles aient accès au droit commun, dans tous les domaines (mise à l'abri/hébergement, parcours administratif, droit à la santé, éducation, formation, réparation judiciaire).

Document disponible sur :  
[contrelatraite.org](http://contrelatraite.org)



**RÉALISATION GUIDO FREDDI**  
**LE FILM : #INVISIBLES**  
2016, 16 minutes.

Trois modules :  
– La traite des enfants à des fins d'esclavage domestique.  
– La traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle.  
– La traite des enfants à des fins de mendicité forcée.  
Ce court métrage est bâti autour de trois récits de vie d'enfants victimes en France de traite des êtres humains. Farih, douze ans, victime de servitude domestique ; Anne, quatorze ans, tombée aux mains d'un réseau d'exploitation sexuelle, et Gabi, huit ans, contrainte à mendier.

Disponible sur :  
[contrelatraite.org](http://contrelatraite.org)



**RÉALISATION GUIDO FREDDI**  
**LE FILM : #DEVENIR**  
2017, 30 minutes.

Une fiction fondée sur des faits réels qui est aussi présentée en trois modules séparés. Un an a passé. Nous retrouvons les enfants victimes de traite et protagonistes du premier court métrage. Le film revient aussi sur Alex, ce mineur complice/victime du réseau coupable des abus subis par Anne. Nous y faisons de plus connaissance de deux mineurs isolés, Bazir, jeune Afghan et le petit Nicolaï.

Disponible sur :  
[contrelatraite.org](http://contrelatraite.org)



**ACTION CATHOLIQUE  
DES FEMMES**

Les membres de l'Action catholique des femmes sont attentifs à tout ce qui concerne la place et la dignité de la femme dans la société et dans l'Église.

[actioncatholiquedesfemmes.org](http://actioncatholiquedesfemmes.org)



**AGIR CONTRE LA  
PROSTITUTION DES ENFANTS**

Depuis 1986, l'ACPE se bat contre la prostitution des enfants en menant des actions de sensibilisation et en se portant partie civile dans des procès.

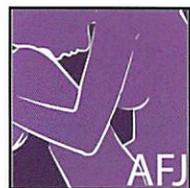
[acpe-asso.org](http://acpe-asso.org)



**AGIR ENSEMBLE POUR  
LES DROITS DE L'HOMME**

Agir ensemble pour les droits de l'homme s'est donné pour mission de protéger les victimes de la traite et défendre leurs droits.

[aedh.org](http://aedh.org)



**AFJ**

Au sein du foyer AFJ, des professionnels assurent l'identification, la mise à l'abri et l'accompagnement pluridisciplinaire de femmes victimes de la traite d'êtres humains.

[foyer-afj.fr](http://foyer-afj.fr)



**AMICALE DU NID**

L'association compte huit établissements et 200 salariés, et rencontre les victimes de prostitution et de traite. Elle accompagne 4 300 personnes, notamment des femmes vers l'insertion.

[amicaledunid.org](http://amicaledunid.org)



**L'ARMÉE DU SALUT**

L'Armée du Salut, engagée dans le combat contre la traite des êtres humains, s'oppose à toute forme de marchandisation, d'exploitation et d'atteinte à la dignité de l'être humain.

[armedusalut.fr](http://armedusalut.fr)



**JUSTICE ET PAIX FRANCE**

Pour Justice et Paix France, la traite des êtres humains est une atteinte à la dignité des personnes, un fléau à combattre sans relâche.

[justice-paix.cef.fr](http://justice-paix.cef.fr)

## « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »



### ASSOCIATION POUR LA RÉADAPTATION SOCIALE

L'Association pour la réadaptation sociale accueille des mineurs et jeunes majeurs en rupture familiale et sociale, les accompagne dans la construction de leur projet de vie.

[ars13.org](http://ars13.org)



### SOS ESCLAVES

SOS Esclaves a trouvé sa spécificité dans le soutien juridique, social et psychologique des victimes d'esclavage domestique. L'objectif poursuivi, après avoir fait consacrer leur statut de victime, est de les aider à obtenir le statut de citoyen.

[sos-esclaves.com](http://sos-esclaves.com)



### ORGANISATION INTERNATIONALE CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

L'OICEM accompagne les victimes de toutes les formes actuelles de l'esclavage, de la traite des êtres humains, de la servitude, du travail forcé. Toute personne victime bénéficie d'une assistance juridique, et d'un accompagnement socio-éducatif.

[oicem.org](http://oicem.org)



### AUX CAPTIFS, LA LIBÉRATION

L'association est présente dans les rues et les bois parisiens auprès des personnes de la rue et en situation de prostitution.

[captifs.fr](http://captifs.fr)



### COMITÉ PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE POUR LA DIGNITÉ HUMAINE

Le comité promeut le respect de la dignité humaine, la défense et la protection des droits des êtres humains.

[cpdh.org](http://cpdh.org)



### CONSEIL FRANÇAIS DES ASSOCIATIONS POUR LES DROITS DE L'ENFANT

Ce collectif regroupe 46 associations. Il veille au respect de la Convention internationale des droits de l'enfant.

[cofrade.fr](http://cofrade.fr)



### LA VOIX DE L'ENFANT

Cette fédération, fondée en 1981, est composée de 81 associations pour l'aide à l'enfance en détresse. Elle a pour but l'écoute et la défense de l'enfant quel qu'il soit, où qu'il soit.

[lavoixdelenfant.org](http://lavoixdelenfant.org)



**FÉDÉRATION DES ACTEURS  
DE LA SOLIDARITÉ**

Réseau généraliste de lutte contre les exclusions, la Fédération ouvre des espaces d'échanges entre tous les acteurs du secteur social.

[federationsolidarite.org](http://federationsolidarite.org)



**ESPOIR-CFDJ  
SERVICE JEUNES ERRANTS**

Pour Espoir-CFDJ, lutter contre la traite des êtres humains, c'est aussi s'engager et se mobiliser dans la lutte pour l'intérêt supérieur de l'enfant et de la Convention internationale des droits de l'enfant.

[espoir-cfdj.fr](http://espoir-cfdj.fr)



**PLANÈTE ENFANTS  
ET DÉVELOPPEMENT**

C'est une association de solidarité internationale apolitique et non confessionnelle, qui consacre ses projets aux enfants vulnérables.

[planete-eed.org](http://planete-eed.org)



**FONDATION JEAN  
ET JEANNE SCELLES**

Cette fondation a pour vocation de lutter contre la traite à des fins prostitutionnelles par la ressource documentaire, l'information.

[fondationscelles.org](http://fondationscelles.org)



**HORS LA RUE**

L'association intervient auprès des mineurs étrangers en danger en région parisienne. Elle accompagne les enfants et adolescents les plus vulnérables.

[horslarue.org](http://horslarue.org)



**SECOURS CATHOLIQUE  
CARITAS FRANCE**

Lutter contre la traite des humains, c'est rompre le cercle vicieux alimenté par la pauvreté. Cela passe par l'information, l'écoute, l'action à l'échelle locale et mondiale.

[secours-catholique.org](http://secours-catholique.org)



**ECPAT FRANCE**

ECPAT France a pour mandat de lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. L'association combat les formes d'abus et d'exploitation, dont la traite des enfants.

[ecpat-france.org](http://ecpat-france.org)

## « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS »



### LA CIMADE

L'une des principales actions de la Cimade consiste à accueillir, orienter et défendre les étrangers confrontés à des difficultés administratives liées au séjour ou à l'asile.

[lacimade.org](http://lacimade.org)



### LES CHAMPS DE BOOZ

L'association accueille et assure le suivi de femmes isolées demandeuses d'asile en Île-de-France à titre de prévention en raison de leur vulnérabilité particulière face à la traite.

[champsdebooz.fr](http://champsdebooz.fr)



### MOUVEMENT DU NID

Les membres du mouvement rencontrent des personnes prostituées, et les accompagnent vers une sortie, alternative à la prostitution. Ils rencontrent lors de leurs maraudes des mineurs victimes de traite.

[mouvementdunid.org](http://mouvementdunid.org)



### COMITÉ CONTRE L'ESCLAVAGE MODERNE

Créé en 1994, le CCEM s'est spécialisé dans la prise en charge des victimes de traite des êtres humains à des fins d'esclavage et d'exploitation par le travail.

[esclavagemoderne.org](http://esclavagemoderne.org)



### NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU BON PASTEUR

Les religieuses de la Congrégation Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur sont engagées contre la traite dans 72 pays.

[bonpasteur.com](http://bonpasteur.com)



### FÉDÉRATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE

Des associations membres de la FEP sont engagées dans l'hébergement, l'accompagnement juridique et social des personnes vulnérables.

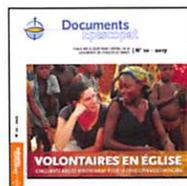
[fep-asso.fr](http://fep-asso.fr)



### KOUTCHA

KOUTCHA propose un dispositif d'accueil aux enfants victimes de traite pour se libérer de l'emprise qu'ils subissent et de bénéficier d'un accompagnement approprié.

# ANCIENS NUMÉROS



► N° 10/2017  
10,00 €

**VOLONTAIRES EN ÉGLISE**  
CINQUANTE ANS DE VOLONTARIAT POUR LE DÉVELOPPEMENT INTÉGRAL  
MGR JEAN-LOUIS PAPIN

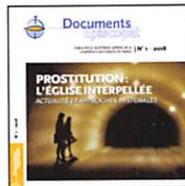
Proposé pour les cinquante ans de la Délégation catholique pour la coopération (DCC) ce document vient nourrir l'action et la réflexion pastorale.



► N° 11-12/2017  
5,00 €

**STE ÉLISABETH DE LA TRINITÉ**  
TÉMOIN ÉCLATANT DE LA JOIE  
F. DIDIER-MARIE  
GOLAY

Un an après sa canonisation, la figure de sainte Élisabeth de la Trinité interpelle notre époque. Carmélite, elle nous montre le chemin vers Celui pour qui elle a tout quitté.



► N° 1/2018  
5,00 €

**PROSTITUTION : L'ÉGLISE INTERPELLÉE**  
ACTUALITÉ ET APPROCHES PASTORALES  
MGR MICHEL DUBOST

Pour sensibiliser les chrétiens et lutter contre un système sordide, des mouvements et associations d'Église accompagnent les personnes en situation de détresse.



► N° 2/2018  
5,00 €

**LES JEUNES, LA FOI ET LE DISCERNEMENT DES VOCATIONS**  
MGR LAURENT PERCEROU

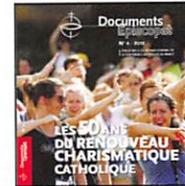
Le synode sur les jeunes se tiendra, à Rome, en octobre 2008. Pour sa préparation, de larges consultations ont été menées dans les diocèses de France. La synthèse nationale nous fait percevoir le désir des jeunes de s'engager.



► N° 3/2018  
8,00 €

**L'HABITAT PARTAGÉ**  
UNE RÉPONSE CHRÉTIENNE AU DÉFI DE LA MODERNITÉ  
MGR PASCAL DELANNOY

« Rejoindre toutes les périphéries » trouve une application concrète dans l'habitat partagé dans une tradition biblique et chrétienne d'hospitalité. Ce sujet constitue un enjeu pour le vivre ensemble.



► N° 4/2018  
5,00 €

**LES 50 ANS DU RENOUVEAU CHARISMATIQUE CATHOLIQUE**  
POINTS DE REPÈRE  
MGR HERVÉ GOSSELIN  
MGR THIERRY SCHERRER

Rendre grâce pour le Jubilé, célébré à Rome à la Pentecôte 2017. La dynamique du Renouveau ne se dément pas, l'Esprit Saint accomplissant son œuvre.



► N° 5/2018  
5,00 €

**LA CONFIRMATION AUJOURD'HUI**  
1300 LETTRES DE CONFIRMANDS À LEUR ÉVÊQUE  
MGR GÉRARD DEFOIS

Demander par lettre le sacrement de confirmation à son évêque est une démarche révélant la force d'une expérience vécue. Ce rapport synthétique d'enquête met en lumière certaines urgences pastorales.



► N° 6/2018  
5,00 €

**ÉGLISE ET ÉTAT**  
RENCONTRE DE LA CEF AVEC LES REPRÉSENTANTS DE L'ÉTAT ET DE LA SOCIÉTÉ CIVILE  
MGR OLIVIER RIBADEAU DUMAS

Ce document présente l'ensemble des prises de parole de la rencontre événement des Bernardins, avec le président Emmanuel Macron.



► N° 7/2018  
5,00 €

**L'HUMAIN AU CŒUR DU TRAVAIL**  
COLLOQUE DE LA MISSION OUVRIÈRE  
MGR MARC STENGER

La Mission ouvrière a mené une enquête et une réflexion pour cerner la valeur sociale et humaine du travail qui reste un lieu de réalisation fondamentale et indispensable à l'équilibre de l'homme.



► N° 8-9/2018  
8,00 €

**MINEURS MIGRANTS**  
VULNÉRABLES ET SANS VOIX  
MGR GEORGES COLOMB

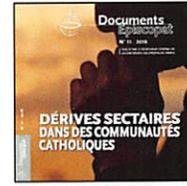
Le pape François attire notre attention sur la situation des enfants qui émigrent seuls pour fuir la pauvreté et la violence. Le SNPMPI expose les problématiques spécifiques de l'accompagnement de ces mineurs migrants.



► N° 10/2018  
5,00 €

**LA GUERRE ET LA PAIX**  
VUES DE ROME FAIRE MÉMOIRE DE 1918  
MGR ANTOINE DE ROMANET

Cette analyse historique tente d'approfondir la vision prophétique et audacieuse du pape Benoît XV, confronté tragiquement à la réalité de la Première Guerre mondiale, tout au long de son pontificat.



► N° 11/2018  
5,00 €

**DÉRIVES SECTAIRES**  
DANS DES COMMUNAUTÉS CATHOLIQUES  
MGR ALAIN PLANET

Accompagner et aider dans leur reconstruction ceux et celles qui ont été victimes de dérives sectaires, lorsque c'est encore possible, demeure le principal souci de la Cellule créée au sein de l'Église catholique en France.



► N° 12/2018  
8,00 €

**LES ADOLESCENTS  
UN ENJEU PASTORAL**  
MGR CHRISTOPHE  
DUFOUR

La proposition que l'Église adresse à des centaines de milliers de jeunes en France, dans les paroisses, les mouvements de jeunesse répond à trois enjeux majeurs : éducatifs, missionnaires et ecclésiaux.



► N° 1/2019  
5,00 €

**SUR LA RESPONSABILITÉ  
DE L'ÉVÊQUE**  
MGR JOSEPH DORÉ

Indissociable du ministère épiscopal, la notion de responsabilité, tant à l'égard des fidèles que de la société, ne saurait être exercée sans discernement. Ce document souligne trois aspects de cet exercice, don de l'Esprit à son Église.



► N° 2/2019  
5,00 €

**QUELLE EUROPE  
VOULONS-NOUS ?**  
ÉLECTIONS  
EUROPÉENNES  
MGR ANTOINE  
HÉROUARD

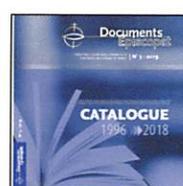
L'auteur revient sur le rôle actif des chrétiens dans la construction de l'Europe. Face aux crises successives qui ont favorisé la montée des populismes identitaires, le dialogue et la recherche de la paix sont des valeurs essentielles.



► N° 3-4/2019  
8,00 €

**LES PATRONAGES  
PRÉSENCE D'ÉGLISE  
AUX PÉRIPHÉRIES**  
MGR PASCAL DELANNOY

Voici une réflexion stimulante sur la présence de l'Église aux périphéries à travers les patronages dont les actions portent sur l'éducation et l'évangélisation des enfants et des jeunes.



► N° 5/2019  
5,00 €

**CATALOGUE  
1996-2018**  
DOCUMENTS ÉPISCOPAT

Tous les auteurs, tous les thèmes abordés et traités et les titres de chaque numéro de la collection *Documents Épiscopat*, tout au long de ces vingt-deux années de publication.



► N° 6/2019  
8,00 €

**PRÊTRES AÎNÉS  
AU CŒUR DE L'ÉGLISE  
DIOCÉSAINE**  
MGR JEAN-PAUL JAEGER

Le ministère des prêtres aînés doit être anticipé et préparé sur les plans matériel et spirituel. Réorganiser sa vie au fil de l'avancée en âge, et non au tournant d'une vie sacerdotale bien remplie, constitue un défi permanent !



*Pour compléter votre collection ou recevoir un numéro, retournez-nous le coupon accompagné de votre règlement, par chèque bancaire ou postal à l'ordre de UADF, à : Documents Épiscopat / Le Carmel - 10, allée du Carmel - 40500 St-Sever-s/Adour ou commandez en ligne sur : [publications.cef.fr](http://publications.cef.fr)*

Je souhaite recevoir le n°: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nombre d'exemplaires : \_\_\_\_\_

Autre n°: \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Nombre d'exemplaires : \_\_\_\_\_

**Mes coordonnées :**

Nom/Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal | | | | | Ville : \_\_\_\_\_

Pays : \_\_\_\_\_ Tél. \_\_\_\_\_ @ : \_\_\_\_\_



---

© Édité par le Secrétariat général de la Conférence des évêques de France, 58 avenue de Breteuil, 75007 Paris  
*Directeur de la publication* P. THIERRY MAGNIN, secrétaire général de la Conférence des évêques de France  
*Comité éditorial* MME CHRISTINE NALINE, P. EMMANUEL COQUET, M. VINCENT NEYMON, P. PIERRE-YVES PECQUEUX  
*Édition* Secrétariat de rédaction : ANNIE DEDIEU | Conception graphique : SAMUEL TORNÉRO | Révision : Laurence Vitoux  
*Impression* Saxoprint EURL, Asnières(92)  
*Diffusion* Service publications de la CEF | Vente au numéro : tél. 01 72 36 68 52, e-mail : documents.episcopat@cef.fr  
Vente en ligne : publications.cef.fr | Site internet : eglise.catholique.fr | Routage : SER  
ISSN 1257-2047 | *Dépôt légal à parution*

# EXPLOITATION ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

## COMPRENDRE POUR AGIR



Documents  
Episcopat

© ADOBE STOCK



Le phénomène de l'exploitation et de la traite des êtres humains, omniprésent dans nos sociétés est rapporté, dans ce document, par les victimes et les acteurs associatifs qui l'ont côtoyé. N'occultant ni les violations de l'intégrité de la personne humaine, ni ce qui offense la dignité de l'homme, cet examen des situations de vulnérabilité permet de faire des constats au plus proche des réalités afin de proposer des pistes d'action pour enrayer ce fléau.



CONFÉRENCE  
des évêques  
de FRANCE